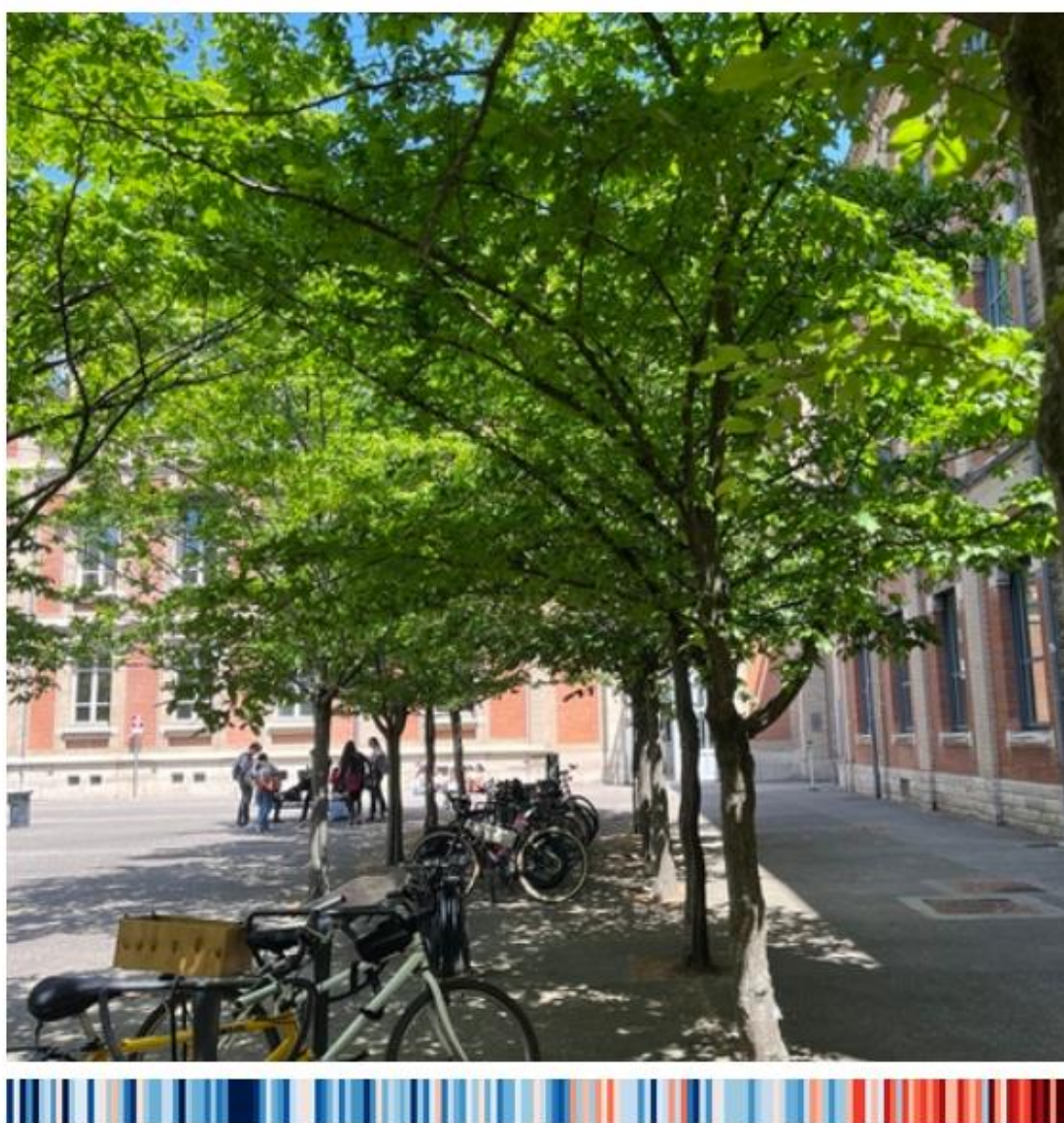


# SCHÉMA DIRECTEUR

*Développement durable, responsabilité  
sociétale et environnementale*



**2025-2030**





*« Je souhaite exprimer mes plus sincères remerciements pour le travail exceptionnel réalisé dans l'élaboration de notre Schéma Directeur Développement Durable, Responsabilité Sociétale et Environnementale. Ce document formalise sur le long terme un engagement fort pour notre établissement et marque une étape clé dans notre démarche de transition écologique.*

*Cette réussite est le fruit d'une mobilisation collective exemplaire. Je tiens à saluer tout particulièrement l'équipe dédiée à ce projet : Emmanuelle Dromard, Lou Monjon et Christel Cournil, qui ont joué un rôle central. Je remercie également l'ensemble des services impliqués, le personnel administratif et enseignant, ainsi que les étudiants et étudiantes, qui ont travaillé ensemble autour d'un objectif commun : préparer notre établissement à relever les défis cruciaux de la transition écologique. Grâce à votre engagement, vos idées et votre détermination, nous posons aujourd'hui les bases d'un avenir plus soutenable pour notre institution. Il nous reste à poursuivre cette voie avec la même énergie collective pour avancer sur le long chemin de la transition socio-écologique ».* **Eric Darras, directeur de Sciences Po Toulouse.**



*« Une étape est désormais franchie dans notre établissement avec l'adoption du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale. Fruit d'un travail collectif, ce document offre un cadre stratégique et systémique pour intégrer la durabilité écologique et sociale dans l'institution.*

*Il répond à des obligations légales, comme la loi "Climat et Résilience," en visant l'éco-responsabilisation et l'adaptation des pratiques institutionnelles aux enjeux socio-écologiques actuels. Ce schéma, couvrant 2025-2030, se divise en cinq axes complémentaires celui de la stratégie et gouvernance, l'enseignement et formation, la recherche et l'innovation, environnement, et politique sociale.*

*Il fixe des objectifs concrets, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 12 % d'ici 2030, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, et l'intégration de la durabilité dans les formations et la recherche. Chaque axe inclut des engagements précis, tels que le suivi des progrès avec des indicateurs, et encourage l'adoption de pratiques durables dans la gestion des ressources, la sensibilisation des étudiant.es et du personnel, ainsi que la collaboration avec des partenaires externes.*

*Pour le futur, ce document constitue un référentiel précieux pour mesurer notre engagement écoresponsable ».*

**Christel Cournil, Professeure de droit public, Chargée de mission transition écologique, Sciences Po Toulouse et Emmanuelle Dromard, chargée du pilotage de la transition écologique.**



Décembre 2024

|                                                                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                            | <b>4</b>  |
| <b>1. AXE STRATÉGIE ET GOUVERNANCE .....</b>                                                                                        | <b>10</b> |
| 1.1 Inscrire la politique de Sciences Po Toulouse dans une démarche éco responsable ....                                            | 11        |
| 1.2 Se doter d'une gouvernance et d'un pilotage de la transition écologique et sociale pérennes et légitimes .....                  | 15        |
| 1.3 Contribuer à la construction d'une société responsable.....                                                                     | 17        |
| <b>2. AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION .....</b>                                                                                       | <b>19</b> |
| 2.1 Intégrer la transition écologique et sociale dans l'enseignement des apprenant.es ....                                          | 20        |
| 2.2 Développer les compétences socio-écologiques des apprenant.es .....                                                             | 23        |
| 2.3 Accompagner les acteurs de la formation dans le développement des compétences socio-écologiques .....                           | 26        |
| 2.4 Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes de transition écologique et sociale..... | 27        |
| <b>3. AXE RECHERCHE ET INNOVATION .....</b>                                                                                         | <b>29</b> |
| 3.1 Développer une recherche et des réseaux de chercheur.euses engagé.es .....                                                      | 30        |
| 3.2 Se doter d'un pilotage opérationnel de la stratégie écologique et sociale de la recherche et de l'innovation .....              | 31        |
| 3.3 Décarboner les activités des laboratoires.....                                                                                  | 31        |
| 3.4 Prendre en compte les enjeux socio-écologiques dans la conduite des projets de recherche.....                                   | 32        |
| 3.5 Encourager la recherche sur la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse                                          | 33        |
| 3.6 Renforcer le cadre éthique de la recherche .....                                                                                | 34        |
| <b>4. AXE ENVIRONNEMENT .....</b>                                                                                                   | <b>35</b> |
| 4.1 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire la consommation des ressources                                        | 37        |
| 4.2 Améliorer la gestion des déchets.....                                                                                           | 46        |
| 4.3 Développer une politique en faveur de la biodiversité.....                                                                      | 48        |
| 4.4 S'engager dans une démarche pour une alimentation responsable .....                                                             | 49        |
| 4.5 S'engager dans une démarche de numérique responsable.....                                                                       | 51        |
| <b>5. AXE POLITIQUE SOCIALE .....</b>                                                                                               | <b>53</b> |
| 5.1 Renforcer la politique d'égalité et de diversité au sein de Sciences Po Toulouse .....                                          | 54        |
| 5.2 Développer et structurer la formation du personnel à la transition écologique et sociale                                        | 55        |
| 5.3 Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement.....                                                         | 57        |
| 5.4 Poursuivre la politique d'égalité des chances pour les apprenant.es.....                                                        | 60        |
| <b>SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET PRIORISATION DES ENGAGEMENTS PAR AXE .....</b>                                                         | <b>61</b> |
| <b>GLOSSAIRE .....</b>                                                                                                              | <b>68</b> |



# INTRODUCTION

## Éléments de contexte

Depuis plus de cinquante ans, la communauté scientifique, relayée par la société civile, nous alerte : nos modes de vie sont profondément incompatibles avec le respect des limites planétaires ; et donc avec les conditions de vie sur Terre. Il ne fait désormais aucun doute que ce sont nos activités humaines les seules responsables du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Ces dix dernières années, la prise de conscience des individus a considérablement augmenté. Et notamment au sein de la jeunesse. Entre les manifestations lors des *Friday For Future*, le [Manifeste étudiant pour un réveil écologique](#), le Manifeste des étudiant.es en transition à l'échelle de l'Université de Toulouse, les actions mises en place par les associations écologistes des établissements d'enseignement supérieur et bien d'autres, les jeunes ont démontré qu'ils et elles étaient prêts.es à agir et à se mobiliser.

C'est dans cette dynamique qu'a eu lieu la COP2 Étudiante les 10 et 11 avril 2021. Les réflexions de cet événement dédié à la transition socio-écologique ont permis de mettre sur pied l'[Accord de Grenoble](#). Signé en juin 2021 par le Conseil d'Administration de Sciences Po Toulouse, ce document propose diverses mesures pour engager la transition socio-écologique et éco-responsabiliser l'établissement.

Ces voix qui s'élèvent témoignent également de l'inadéquation de la formation délivrée par les grandes écoles face aux enjeux écologiques et environnementaux. Quelque chose se joue au sein de nos universités et grandes écoles françaises. Ce constat exige que chaque établissement d'enseignement supérieur prenne la mesure des changements voulus par les étudiant.es afin de relever le défi de la transition écologique et sociale.

## Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire de la prise en compte des enjeux de transition a été proposé dix ans après la loi Grenelle 1 (2009), dont l'article 55 stipule : « *Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable* ».

Le travail de la Conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Présidents d'Université, le RESES et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a permis de proposer à l'ensemble des établissements français [un canevas ainsi qu'un référentiel du Plan Vert](#).

Afin d'aller plus loin, chaque établissement d'enseignement supérieur doit pouvoir solliciter une labellisation sur la base des critères de développement durable. À cet effet, le référentiel DD&RS est un outil d'aide à l'élaboration d'une démarche et d'auto-évaluation des actions de développement durable.

L'objectif principal du [label DD&RS](#) est de valoriser les démarches entreprises par les établissements en faveur du développement durable, notamment à travers la communication ou encore l'accès à d'éventuels financements ou systèmes d'accréditation.

Également, la [loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021](#), place l'éducation au développement durable parmi les principes fondamentaux du service public de l'éducation nationale. Son article 2 stipule que « **Art. L. 121-8.- L'éducation à l'environnement et au développement durable, à laquelle concourent l'ensemble des disciplines, permet aux élèves de comprendre les enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de la transition écologique et du**

développement durable. Elle est **dispensée tout au long de la formation scolaire**, d'une façon adaptée à **chaque niveau et à chaque spécialisation**, afin de développer les connaissances scientifiques et les compétences des élèves en vue de leur permettre de maîtriser ces enjeux, notamment ceux relatifs au changement climatique, à la santé environnementale et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine, sur l'ensemble du territoire national, de maîtriser des savoir-faire et de **préparer les élèves à l'exercice de leurs responsabilités de citoyen**. Le ministère chargé de l'éducation nationale garantit les contenus, les modalités de mise en pratique de ces contenus et la cohérence du déploiement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre scolaire ».

En mars 2019, un rapport du think tank le Shift project intitulé [Mobiliser l'enseignement supérieur pour le climat](#) a permis d'ouvrir la voie vers une réflexion sur l'intégration des enjeux climat-énergie au sein des formations du supérieur.

En janvier 2022, les [orientations et propositions de « France Universités »](#) en matière de recherche et d'innovation, de formation et de vie étudiante ont rappelé la nécessité de faire des établissements d'enseignement supérieur des **acteurs majeurs** de la stratégie de l'État quant à la transition écologique et sociétale.

En février 2022, le climatologue Jean Jouzel et son groupe de travail ont remis à la Ministre de l'enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, le rapport **Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur**. Celui-ci appelle à former 100 % des étudiant.es de bac+2 à la transition écologique d'ici cinq ans. Pour ce faire, la formation délivrée par ces établissements doit faire en sorte que chacun.e dispose des connaissances et compétences à même de lui permettre d'agir pour la transition écologique en tant que citoyen.ne et en tant que professionnel.le.

Enfin, le [Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#) du MESR en matière de transition écologique adopté en novembre 2022 apporte une nouvelle pierre à cet édifice en clarifiant la marche à suivre. Ainsi, conformément aux orientations gouvernementales, les mesures proposées s'inscrivent en cohérence avec les orientations exprimées par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et la stratégie nationale Biodiversité (SNB). L'ensemble des mesures préconisées dans la feuille de route du MESR couvre la diversité des missions et concerne la totalité de ses opérateurs. Il en résulte un engagement collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche avec notamment l'inscription des enjeux de la **transition écologique pour un développement soutenable** (TEDS) au cœur des stratégies d'établissements.

La lettre de cadrage de septembre 2023 et celle de 2024 viennent préciser encore davantage les directions que doivent engager les établissements.

Ainsi, penser la transition socio-écologique de son établissement devient impératif. Il s'agit avant tout d'anticiper les futurs changements de demain. Différents classements nationaux et internationaux d'universités intègrent d'ailleurs ces enjeux dans leurs indicateurs.

## **La transition écologique à Sciences Po Toulouse**

En 2020 à l'aune de la crise sanitaire, l'association écologiste Gaïa a remis auprès du directeur de Sciences Po Toulouse, un **Plan d'action pour un IEP à la hauteur des enjeux écologiques**, dit Plan Vert. Une démarche qui s'inscrivait dans un cadre plus large : celle de la création d'un collectif commun regroupant l'ensemble des associations écologistes des Sciences Po de

France. Ensemble, ils et elles ont défini une liste de 10 propositions à mettre en œuvre d'urgence afin d'entériner une transition écologique et sociale concrète et planifiée.

La création d'un *Comité de planification de la transition écologique et sociale* figurait parmi ces propositions. Plusieurs étudiant.es avec certains personnels enseignants ont ainsi formé un Comité intérimaire. Celui-ci a permis de retravailler les grandes lignes de la **Charte pour un IEP Vert** mais aussi de repenser les missions du nouveau [Comité de la transition écologique](#).

### **Le comité de la transition écologique**

Une gouvernance sur les enjeux de transition écologique a été actée par le Conseil d'administration à la fin 2020 avec la création du **Comité de la transition écologique doté de fonctions nouvelles et transversales au sein de l'établissement**. Ce dernier agit pour combiner une ambition forte en termes de respect de l'environnement et la faisabilité des mesures dans toutes ses dimensions économiques, techniques, pédagogiques et humaines. Le Comité de la Transition Écologique est consulté pour avis sur tout projet dont l'expertise du comité est jugée utile par la CFVE et le CA, à la majorité absolue selon le principe d'une personne, une voix.

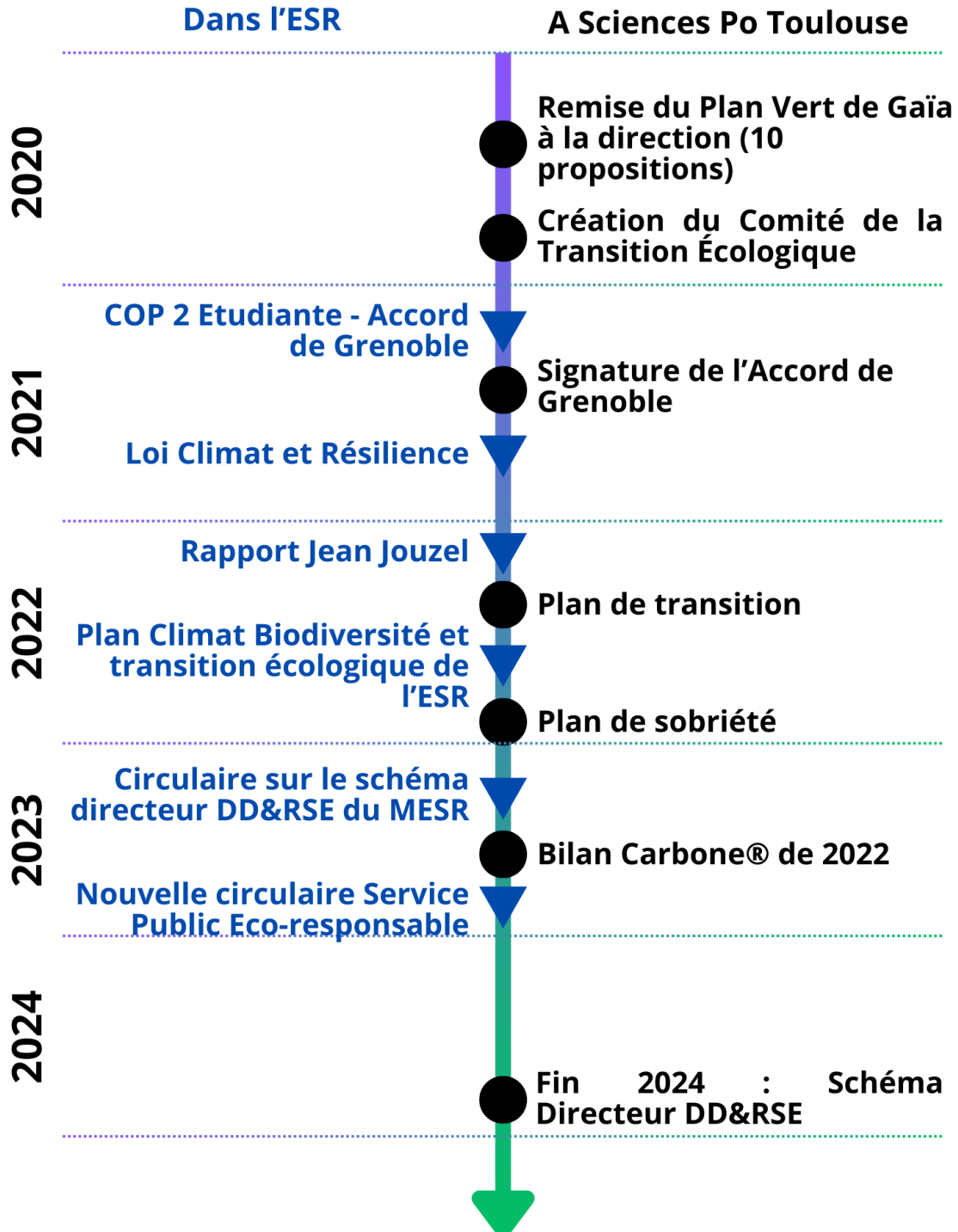
Le Comité est composé d'un.e directeur.ice et chargé.e de mission sur la transition écologique ainsi que de **membres permanent.e.s** parmi lesquels des étudiant.es, enseignant.es, personnel administratif et extérieur.es à l'établissement.

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an. Il se réunit de manière courante à l'initiative du·de la référent·e chargé·e de la transition écologique.

Le Comité de transition écologique a notamment présenté en 2022 un **Plan d'engagement sur la transition écologique** contenant 54 engagements ([Plan de transition](#)) et un [plan de sobriété](#). Les récentes activités en matière de transition écologique au sein de l'établissement, sont à retrouver sur la « [Plaquette sur les engagements sur transition écologie](#) » réalisés depuis sa création.

Depuis 2020, Sciences Po Toulouse s'engage dans une démarche de transition écologique et sociale à travers différentes actions. Cette démarche de plus en plus formalisée et structurée au fil du temps est renforcée par ce schéma directeur qui remplace le plan de transition arrivé à échéance fin 2024. En effet, ce schéma directeur vient renforcer la politique de l'établissement sur les enjeux de transition écologique et de responsabilité sociétale en apportant une déclinaison opérationnelle **sur une période de 5 ans (2025-2030)**.

# La Transition Ecologique à Sciences Po Toulouse



## Méthodologie de réalisation du Schéma directeur

Ce schéma directeur DD&RSE est un document **stratégique transversal** qui engage l'ensemble des activités de l'établissement et mobilise tous les acteurs. Il s'agit d'un document cadre des objectifs et démarches en lien avec la transition écologique et sociale. Il s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue**.

Cette feuille de route a été élaborée à partir du Plan de transition et du Plan de Sobriété. Son ordonnancement est basé sur le référentiel DD&RS afin de structurer la démarche et d'avoir une approche exhaustive des enjeux. Il fait aussi référence aux plans sectoriels existants sur les thématiques abordés. Les mesures proposées émanent également d'une démarche de **participation et d'inclusion** des étudiant.es, des enseignant.es-chercheur.euses et des services de l'établissement. En effet, des fiches actions ont été renseignées par les services afin de recenser les initiatives existantes et à venir. Des groupes de travail ont été organisés sur chacun des axes développés dans ce schéma directeur. Enfin, ce présent document a été présenté aux différentes instances de l'établissement (CODIR, CTE, CFVE, CSA, CS) afin d'être validé en CA.

Basé sur le référentiel DD&RS, ce schéma directeur est présenté en 5 axes opérationnels :

- Stratégie et gouvernance
- Enseignement et formation
- Recherche et innovation
- Environnement
- Politique sociale

Chacun de ces axes est décliné en objectifs stratégiques principaux, eux-mêmes pouvant être déclinés en objectifs opérationnels. Pour chacun, des engagements sont définis afin d'atteindre leur finalité. Des indicateurs ont été définis dans le but de mesurer ou évaluer l'avancement des engagements.



## Objectifs principaux des 5 axes opérationnels

### STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

- Inscrire la politique de Sciences Po Toulouse dans une démarche éco responsable
- Se doter d'une gouvernance et d'un pilotage de la transition écologique et sociale pérennes et légitimes
- Contribuer à la construction d'une société responsable

### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Intégrer la transition écologique et sociale dans l'enseignement des apprenant.es
- Développer les compétences socio-écologiques des apprenant.es
- Accompagner les acteurs de la formation dans le développement des compétences socio-écologiques
- Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes de transition écologique et sociale

### RECHERCHE ET INNOVATION

- Développer une recherche et des réseaux de chercheur.euses engagé.es
- Se doter d'un pilotage opérationnel de la stratégie écologique et sociale de la recherche et de l'innovation
- Décarboner les activités des laboratoires
- Prendre en compte les enjeux socio-écologiques dans la conduite des projets de recherche
- Encourager la recherche sur la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse
- Renforcer le cadre éthique de la recherche

### ENVIRONNEMENT

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire la consommation des ressources
- Améliorer la gestion des déchets
- Développer une politique en faveur de la biodiversité
- S'engager dans une démarche pour une alimentation responsable
- S'engager dans une démarche de numérique responsable

### POLITIQUE SOCIALE

- Renforcer la politique d'égalité et de diversité au sein de Sciences Po Toulouse
- Développer et structurer la formation du personnel à la transition écologique et sociale
- Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement
- Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenant.es

## **1. AXE STRATÉGIE ET GOUVERNANCE**

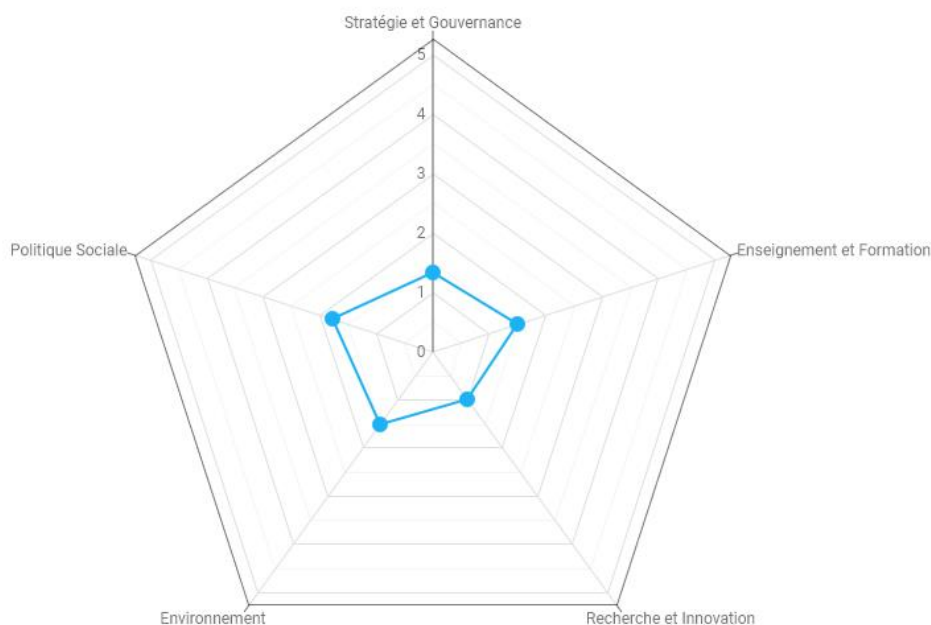
## 1.1 Inscrire la politique de Sciences Po Toulouse dans une démarche éco responsable

Ce document permet à Sciences Po Toulouse de se doter d'un plan d'action stratégique. Du fait de son caractère global et transversal, ce document présente une dimension stratégique supérieure dans la politique de l'établissement. Son pilotage doit s'opérer au plus haut niveau de gouvernance. Il est essentiel de disposer d'une organisation interne efficace et dédiée à l'atteinte de ces objectifs.

### 1.1.1 Viser la labellisation DD&RS de l'établissement

Le référentiel DD&RS donne un cadre reconnu et structuré pour aborder les enjeux pour chaque dimension de l'établissement. La labellisation DD&RS permet de monter en compétences en matière de développement durable et responsabilité sociétale. Ce dispositif de labellisation est une preuve d'engagement de l'établissement dans un processus d'amélioration continue.

Sciences Po Toulouse a réalisé une auto-évaluation DD&RS en octobre 2024 permettant de s'évaluer et de qualifier sa démarche DD&RS. De nombreuses initiatives existent avec des mesures partielles. Il est nécessaire sur chacun des objectifs opérationnels de réaliser une évaluation, de mettre en place un plan d'actions suivi et de ré-évaluer régulièrement. Ce qui n'est pas toujours le cas. Ce schéma directeur a pour ambition de montrer le chemin à suivre pour améliorer la démarche DD&RS de l'établissement.



*1 Auto-évaluation DD&RS Sciences Po Toulouse - octobre 2024*

**Engagement 1.1 : Autoévaluer annuellement l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement.**

**Engagement 1.2 : Assurer un suivi du plan d'actions de ce schéma directeur et en rendre compte annuellement dans toutes les instances notamment en CODIR et en CA.**

### 1.1.2 Consolider une démarche intégrée à l'ensemble des services et des activités de l'établissement

La démarche DD&RS est transversale à l'ensemble des activités fonctionnelles et opérationnelles. Elle doit être intégrée au sein des services et des organes de direction de l'établissement.

L'établissement veillera à intégrer des représentants spécifiques des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision de l'établissement et valorisera par tous moyens adéquats les postes et engagements transition écologique.

Pour y répondre, il est nécessaire de mandater les chef.fes de service de mission DD&RS au sein des services. Les chef.fes de service devront coordonner le déploiement opérationnel des objectifs DD&RS dans leur service. Un volet DD&RS sera intégré dans leur fiche de mission.

**Engagement 1.3 : Intégrer dans les fiches de mission des chef.fes de service la déclinaison des objectifs DD&RS pour leur périmètre de responsabilité recommandée par le CTE.**

### 1.1.3 Mettre en place une politique d'achats responsables

Les objectifs du [plan national pour des achats durables \(PNAD 2022-2025\)](#) prévoient que 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale et 30% une considération sociale.

Des initiatives en termes d'achats responsables existent au sein des différents services de l'établissement (matériels informatiques, matériels de bureau, etc.) mais ne sont pas généralisées. Et des clauses d'achats responsables sont déjà intégrées dans la charte signée par les associations étudiantes.

Il est donc nécessaire de définir une **charte des achats responsables** applicable à l'ensemble des services de l'établissement afin de développer une politique incitative et développer des bonnes pratiques. Elle doit concerner prioritairement la restauration (service traiteur), les biens et les services. Elle intégrera les principes de sobriété et des critères d'impacts environnementaux et sociaux. Il sera nécessaire de réaliser annuellement **un bilan des achats**. Il est nécessaire que les agents en charge des achats reçoivent une **formation** aux différents outils qui se développent actuellement.

**Engagement 1.4 : Élaborer une charte des achats responsables applicable à l'ensemble des services et des laboratoires.**

**Engagement 1.5 : Réaliser annuellement un bilan des achats.**

**Engagement 1.6 : Former à l'Achat responsable les services et personnels réalisant des achats ou organisant des événements.**

### 1.1.4 Communication responsable

La communication a un rôle à jouer pour accompagner et impulser les changements de comportement. Elle peut permettre de sensibiliser et de susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes internes et/ou externe de l'établissement dans une dynamique de pratiques durables.

La communication responsable selon l'ADEME<sup>1</sup> intègre 4 dimensions :

**1. La communication sur les enjeux et les engagements de l'établissement en matière de transition écologique et sociale notamment par la diffusion de messages responsables et de récits alternatifs inspirants.**

Le CTE est en lien étroit avec le service communication. Des plans de communication sont réalisés afin de planifier et organiser les moyens de communication. Le service communication diffuse les événements et faits marquants, les messages de sensibilisation (sobriété énergétique, recyclage...) ou encore communique sur les objectifs, les pratiques et les résultats de la démarche DD&RS auprès de toutes les parties prenantes (internes et externes). Les enjeux écologiques et sociaux sont intégrés dans les documents institutionnels. Un travail de réflexion est à prévoir sur la diffusion d'imaginaires et de récits alternatifs inspirants et durables.

**2. L'éco-socio-conception qui vise à réduire les impacts des métiers de la communication.**

Des efforts sont réalisés dans la réduction et le choix des objets promotionnels afin d'en réduire l'impact environnemental. Le service communication essaie de privilégier des produits durables et utiles qui répondent à des besoins des étudiant.es et des personnels. Un questionnaire sera réalisé auprès des étudiant.es et des personnels. Le choix des prestataires doit faire l'objet d'une attention particulière (éco-conception, circuits courts et fabrication en France, sans emballage de conditionnement...).

Une gestion des flux et des commandes permet de déterminer et quantifier les besoins d'objets promotionnels ainsi que les besoins d'impressions afin d'éviter le stockage et les déchets.

Il convient d'être spécifiquement vigilant sur la communication par l'objet (goodies) afin de diffuser la marque en dehors des murs de manière responsable autrement.

Des critères d'éco-responsabilité doivent aussi être appliqués dans le choix des traiteurs pour l'événementiel et les prestataires d'impression.

**3. Le dialogue avec les parties prenantes**

Les communications réalisées par le service de communication sont coconstruites avec les services et les parties prenantes concernées.

**4. Une éthique de la communication avec une communication authentique, transparente et respectueuse.**

Une approche réflexive du service communication et des parties-prenantes est essentielle pour répondre à cette perspective. La pratique réflexive pose un regard critique à la fois sur son expérience dans l'action et sur l'action elle-même. Une réunion annuelle du service communication est organisée avec les autres services afin de faire le bilan de l'année et d'envisager les perspectives à venir. Il s'agit d'un moment propice à cet exercice de réflexivité.

---

<sup>1</sup> ADEME, Le guide de la communication responsable – édition octobre 2022



Le service de reprographie interne à l'établissement met déjà en œuvre des actions de réduction des impacts sur l'environnement. Il vise à obtenir **le label Imprim'vert®**.

*Engagement 1.7 : Élaborer une feuille de route de communication responsable (basée sur les préconisations de l'ADEME).*

*Engagement 1.8 : Intégrer un membre du service communication en tant que membre invité de CTE.*

*Engagement 1.9 : Diminuer significativement les objets de communication et intégrer une plus grande exigence sur les critères sociaux et écologiques dans les modalités de production, de distribution et de fin de vie. Et envisager leur remplacement par d'autres initiatives pour diffuser la marque autrement.*

*Engagement 1.10 : Recenser les prestataires locaux pour les services d'impression répondant à des critères sociaux et éco-responsables (encre écologique, papier recyclé, proximité, réduction des déchets, structures de l'ESS ou d'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, ...).*

*Engagement 1.11 : Obtenir le label Imprim'vert® pour le service de reprographie.*

### 1.1.5 Organisation d'évènements responsables

De nombreux évènements sont organisés par l'établissement que ce soit par le service communication, les laboratoires de recherche, le service des relations internationales ou d'autres services. Il est essentiel que ces évènements soient organisés de façon responsable afin de réduire leur impact écologique.

Il est nécessaire de

- Réduire au maximum les déchets (tendre vers du zéro déchet),
- Réduire les émissions de GES des participant.es,
- Mutualiser et réutiliser le matériel,
- Choisir des traiteurs ayant des pratiques écologiquement responsables (option végétarienne, produits locaux de saison, si possible bio et visant le zéro déchet) et socialement responsables (inclusivité, insertion, ...).

*Engagement 1.12 : Recenser les prestataires locaux pour les services de traiteur répondant à des critères sociaux et éco-responsables (produits locaux et de saison, option végétarienne, zéro déchets, structures de l'ESS ou d'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, ...).*

*Engagement 1.13 : Engager des partenariats avec les entreprises prestataires locales afin de contribuer à leur stabilité économique.*

*Engagement 1.14 : Définir une charte pour l'organisation d'évènements responsables.*

|                      |
|----------------------|
| <b>Indicateurs :</b> |
|----------------------|

- Note moyenne à l'autoévaluation DD&RS
- Nombre de services ayant des objectifs DD&RS
- % des achats répondant à des critères DD&RS
- % du montant des achats répondant à des critères DD&RS
- Nombre d'actions de communication DD&RS à destination des parties prenantes internes et externes
- Quantité d'objets promotionnels
- % objets promotionnels éco-responsables
- % des prestations de traiteur répondant à des critères DD&RS

## 1.2 Se doter d'une gouvernance et d'un pilotage de la transition écologique et sociale pérennes et légitimes

Afin de définir et mettre en œuvre la vision stratégique de l'établissement sur la transition écologique et sociale, il est essentiel d'avoir une structuration adéquate qui soit efficace et pertinente. Elle doit être directement rattachée à la direction et doit permettre une opérationnalisation facilitée.

### 1.2.1 Poursuivre la mise en place d'une gouvernance pluripartite

En 2020, sous l'impulsion de l'ancien directeur de Sciences Po Toulouse, Olivier Brossard, et après la réception **du Plan Vert** présenté par l'association Gaia en juillet 2020, un comité intérimaire a permis de retravailler les grandes lignes de la **Charte pour un IEP vert** et repenser les missions du nouveau **Comité de la transition écologique (CTE)**. Ce dernier agit désormais pour combiner une ambition forte en termes de respect de l'environnement et la faisabilité des mesures dans toutes ses dimensions économiques, techniques, pédagogiques et humaines.

La démarche impulsée par le Comité de la transition écologique sera poursuivie au plus haut niveau de la gouvernance de Sciences Po Toulouse. La direction du CTE participe autant que de besoin au CODIR de l'établissement.

***Engagement 1.15 : Associer la direction du CTE au CODIR de l'établissement.***

***Engagement 1.16 : Pérenniser la nomination d'éco-délégué.e.s dans chaque promotion de chaque cycle chargé.e.s d'être les interlocuteur.ice.s privilégié.e.s du CTE dans la transformation de Sciences Po Toulouse.***

***Engagement 1.17 : Intégrer ces représentant.e.s spécifiques des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision de l'établissement.***

***Engagement 1.18 : Favoriser l'intégration des membres du personnel (administratif, enseignant et de recherche) au CTE notamment par des décharges ou des valorisations.***

### 1.2.2 Renforcer les moyens humains et financiers

Afin de déployer la politique et la stratégie de transition écologique et sociale de l'établissement, des moyens humains et financiers sont nécessaires.

Le portage politique de la transition écologique est assuré par un.e chargé.e de mission transition écologique. Il ou elle est de fait directeur.rice du CTE. Cette fonction est occupée actuellement et depuis 2020 par Christel Cournil, enseignante-chercheuse.

Le déploiement des projets du CTE a été assuré par 2 stages de 2022 à 2023. Une première stagiaire a aidé à réaliser les projets du CTE de mai à juillet 2022. Un deuxième stagiaire a effectué, entre autres, le Bilan Carbone® de Sciences Po Toulouse sur une période de 6 mois en 2023.

Un poste de chargé de pilotage de la transition écologique a été créé en CDD pour un an à compter de janvier 2024 afin de coconcevoir, déployer et mettre en œuvre une politique et des actions de transition écologique pour l'établissement. Une nouvelle stagiaire est venue sur les actions du CTE de mai à novembre 2024.

Les actions de transition écologique nécessitent qu'un poste de suivi des actions portant sur la transition écologique soit pérennisé afin d'assurer le pilotage et le déploiement des différents plans d'actions abordés dans ce schéma directeur dans un objectif d'amélioration continue et de labellisation. Des stages de 6 mois doivent continuer à être mis en place afin de venir en support à cette personne. Un stage est prévu en 2025 pour accompagner l'opérationnalisation de ce schéma directeur. Néanmoins, ces stages ne peuvent en aucun cas remplacer le poste de pilotage.

**Sans ressources humaines et financières, il est impossible d'assurer le suivi et le pilotage de ce schéma directeur.**

Il est nécessaire de structurer les actions de transition écologique avec une approche plus globale qui intègre les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Pour cela les cellules de QVCT, Vie Étudiante et Promotion des égalités et le CTE doivent travailler ensemble.

***Engagement 1.19 : Pérenniser le poste de chargé.e de pilotage de la transition écologique et l'envisager dans le cadre d'une structuration à définir avec la qualité de vie au travail, la vie étudiante et promotion des égalités et de l'EPE UTC.***

Un budget spécifique est alloué au CTE afin de couvrir financièrement les actions qu'il porte. Le DD&RS étant une politique transversale, dans le cadre du déploiement de la stratégie DD&RS sur l'ensemble des fonctions opérationnelles de l'établissement, il est nécessaire que les services puissent communiquer la part attribuée au **“budget vert”**<sup>2</sup> sur l'ensemble de leurs budgets. Ce suivi permettra d'évaluer l'impact financier de la stratégie DD&RS et d'orienter les financements.

***Engagement 1.20 : Identifier l'impact de la politique DD&RS sur les budgets de l'établissement en intégrant une ligne budgétaire “budget vert” par service.***

---

<sup>2</sup> Part du budget attribué à des activités de transition écologique

#### Indicateurs :

- Légitimité et représentativité de la mission DD&RS au sein de l'organisation de Sciences Po Toulouse
- Pérennisation d'un poste administratif de pilotage de la transition écologique à temps plein
- Budget alloué DD&RS / budget établissement

## 1.3 Contribuer à la construction d'une société responsable

Pour contribuer à la construction d'une société responsable, l'établissement s'engage dans une réflexion éthique afin de guider ses actions au regard des responsabilités face aux enjeux de transition écologique et sociale. La mission de l'établissement doit intégrer ces enjeux et concilier les dimensions économique, sociétale et environnementale.

### 1.3.1 Susciter l'adhésion des parties-prenantes internes dans une dynamique de pratiques durables

La contribution de Science Po Toulouse à la construction d'une société responsable passe tout d'abord par la prise de conscience des parties-prenantes en les sensibilisant par différents moyens afin de leur donner les connaissances nécessaires pour comprendre les mécanismes en cours. Pour cela différents moyens sont utilisés auprès des étudiant.es et des membres du personnel : communication, conférences, ateliers et formations. Ces événements sont, dans certains cas, aussi ouverts au public.

***Engagement 1.21 : Élaborer une stratégie de sensibilisation cohérente avec la stratégie globale DD&RS.***

### 1.3.2 S'engager auprès de réseaux d'acteurs locaux et nationaux

L'établissement est engagé dans plusieurs réseaux locaux et nationaux notamment sur la thématique DD&RS : France Université, CIRSES, Bureau TES de la COMUE-Exp Université de Toulouse, réseaux des Sciences Po de France.

Pour accélérer les efforts de transition et les économies d'échelle, il **s'agira de capitaliser avec les partenaires du site toulousain** (COMUE-Exp, EPE UTC, Réseau Toulouse Tech notamment) mais aussi au niveau du Réseau des Sciences Po de France.

Le forum des métiers organisés par Sciences Po Toulouse participe à l'institutionnalisation des rencontres entre acteur.rices grâce notamment aux tables rondes dédiées à la transition écologique et sociale (édition 2023 et 2024). Il conviendra que cet événement porte la politique éco-responsable de l'établissement dans le choix des intervenant.es.

*Engagement 1.22 : Encourager l'échange des bonnes pratiques à l'échelle du site universitaire toulousain mais aussi à l'échelle nationale. Et institutionnaliser les rencontres entre responsables, acteurs et institutions innovantes en matière de DD&RS sur le site universitaire toulousain et au sein du Réseaux Sciences Po de France.*

### 1.3.3 Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans le choix des partenaires de l'établissement

L'établissement a mis en place des partenariats avec des entreprises spécialisées (GreenBureau, Valdelia), des associations qui participent à la sensibilisation et la formation des étudiant.es et/ou du personnel (Conservatoire des espaces naturels, Notre Affaire à Tous, Surfrider Foundation, LaRebooterie de Toulouse, Collectif Labos1.5, Atecopol, ABC Carbone, Fresque du Climat, Atelier 2 tonnes, etc) et des écoles et universités (INSA, INRAE, UTC, UT3, UT2J, EPE UTC, etc.).

En cohérence avec ses valeurs écologiques et sociales, l'équipe de direction sera attentive à la nature des **partenariats déployés** dans l'établissement. L'établissement favorisera les partenariats avec des acteurs éthiques, solidaires et éco-responsables.

*Engagement 1.23 : Veiller au respect des critères sociaux et environnementaux dans toutes les décisions liées aux partenariats de Sciences Po Toulouse, à ses financements ainsi qu'à ses investissements.*

*Engagement 1.24 : Développer des partenariats spécialisés dans la transition socio-écologique (structures de l'ESS, écoles/universités, ...).*

#### Indicateurs :

- Nombre et typologie d'actions de sensibilisation au DD&RS en fonction des publics cibles
- Nombre de réseaux nationaux et internationaux dont l'établissement est partie prenante sur des thématiques de DD&RS
- Nombre de gouvernances de réseaux nationaux et internationaux impliquant un représentant de l'établissement
- Nombre de projets transversaux DD&RS (acteurs socio-économiques locaux-établissement) / an au sein du territoire
- % d'entreprises identifiées comme étant DD&RS par l'établissement (ESS, ingénierie environnementale etc..) / total entreprises partenaires
- % de conventions de partenariats répondant aux enjeux sociétaux

## 2. AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION



## 2.1 Intégrer la transition écologique et sociale dans l'enseignement des apprenant.es

### 2.1.1 Sensibiliser aux enjeux socio-écologiques de façon concrète et active

Des ateliers de sensibilisation sont proposés régulièrement tout au long de l'année : fresques (fresques du climat, biodiversité, numérique...), atelier 2tonnes, éco-anxiété, etc.

La rentrée Climat & Égalités permet, depuis plusieurs années, de sensibiliser les étudiant.es au changement climatique, aux VSS et à toutes formes de discriminations (LGBTQIA+phobies, racisme, ...) par le biais d'ateliers et de conférences.

D'autres événements, tels que la Semaine de l'écologie et des solidarités et le Festival Futurs Proches sont organisés durant l'année universitaire.

***Engagement 2.1 : Maintenir et rendre obligatoire la sensibilisation aux enjeux socio-écologiques pour l'ensemble des étudiant.es et du personnel notamment en pérennisant la rentrée Climat et Égalités.***

### 2.1.2 Enseigner et former à la transition écologique et sociale : le module TEDS

Un module TEDS progressif de 80 heures de tronc commun sur les « enjeux de transition écologique » a été rendu obligatoire en 2023. L'enjeu prioritaire est de permettre aux apprenant.es de maîtriser une base commune.



Des spécialisations professionnalisantes sur les enjeux socio-écologiques sont proposées en 2<sup>ème</sup> cycle :

- Transition écologique, risques, santé
- Politique, discriminations, genre
- Développement et solidarité internationale

En complément, des plateformes de formation sont proposées de façon facultative : **Le B.A. BA Climat et Biodiversité du CNED** et le **S3C « Socle Commun de Connaissances et de Compétences transversales sur l’anthropocène »** de l’UVED.

*Engagement 2.2 : Garantir l’acquisition d’un socle de connaissances et de compétences relatives à la transition écologique et sociale (TEDS) à tous les étudiant.es de Sciences Po Toulouse.*

*Engagement 2.3 : Veiller à ce que toute modification de la maquette du premier et deuxième cycle serve l’objectif de la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse. Ainsi, tout ajout ou modification de cours ne doit pas perdre de vue les enjeux liés à la transition écologique et sociale.*

*Engagement 2.4 : Poursuivre les efforts d’intégration de la transition écologique et sociale dans la formation au sein des masters de Sciences Po Toulouse, avec une attention particulière donnée à ceux préparant à la fonction publique et aux carrières internationales.*

*Engagement 2.5 : Intégrer la formation aux enjeux socio-écologiques dans les programmes de formation continue et d’alternance.*

*Engagement 2.6 : Faire évoluer les modules du 1er cycle afin d’intégrer les thèmes du changement climatique, de la biodiversité, des ressources ainsi que de la transition juste et équitable et le concept de limites planétaires comme objet de récit pour donner suite à la note de cadrage du MESR du 13/10/2023 concernant la mise en place des formations à la transition écologique pour les étudiant.es de premier cycle.*

### 2.1.3 Visibiliser et poursuivre l’amélioration de la formation

L’établissement a créé depuis 2019 un **double diplôme** avec l’école INSA qui consiste notamment à former les futurs ingénieurs aux sciences humaines (sciences politiques, sociologie, histoire, économie, gestion et droit). Ce double cursus initie ces élèves-ingénieurs aux enjeux complexes avec plusieurs enseignements suivis sur les enjeux environnementaux.

*Engagement 2.7 : Poursuivre l’effort de formation notamment socio-écologique auprès des élèves-ingénieurs en double-diplôme INSA-Sciences Po Toulouse*

Des parcours de 2<sup>e</sup> cycle sont spécialisés sur les enjeux socio-écologiques : « Transition Écologique, Risque et Santé (TERS) », « Politique, discriminations, genre (PDG) » et « Développement et solidarité internationale (DSI) »

*Engagement 2.8 : Mettre en place une communication renforcée en vue de faire connaître les parcours de 2<sup>e</sup> cycle spécialisés sur les enjeux socio-écologiques : « Transition Écologique, Risque et Santé (TERS) », « Politique, discriminations, genre (PDG) » et « Développement et solidarité internationale (DSI) ».*

L’organisation d’espaces institutionnels d’expression de la parole des étudiant.es sur la stratégie et l’offre de formation des établissements est souhaitable au sein de la CFVE et ailleurs. La participation active des étudiant.es quant à l’évolution de l’offre de formation favorise

l'adéquation de celle-ci à leurs attentes et à leurs compétences. De plus, cela favorise la mise en place de modalités pédagogiques innovantes.

***Engagement 2.9 : Renforcer la prise en compte de la parole des apprenant.es dans la redéfinition des maquettes en proposant des enquêtes régulières afin de recueillir le retour d'expériences des étudiant.es en matière de formation. Les éco-délégué.es peuvent jouer un rôle déterminant de collecte d'information, dans l'objectif d'être force de proposition.***

***Engagement 2.10 : Participer à un réseau d'échanges de bonnes pratiques entre établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer à travers le partage d'expérience l'offre de formation sur les enjeux socio-écologiques notamment au sein du réseau des Sciences Po de France.***

Pour **renforcer l'offre de formation des étudiant.es** sur les enjeux de transition écologique et sociale, il serait souhaitable de construire, aussi à l'échelle de l'EPE UTC et la COMUE-Exp, des programmes de formation comme par exemple :

- Une formation initiale double-compétence
- Une formation « métiers verts » au niveau COMUE-Exp
- Un DU spécialisé parallèle à un cursus de formation initiale

Le projet SEED, lancé à la rentrée 2024 vient d'être en ce sens proposé aux apprenant.es de l'établissement.

#### 2.1.4 Développer l'accès à une littérature concernant les enjeux socio-écologiques à la bibliothèque de Sciences Po Toulouse

Sciences Po Toulouse doit permettre à chaque apprenant.e d'avoir accès à l'information dont il/elle a besoin afin de devenir un.e acteur.ice du changement. Pour cela, la bibliothèque s'est dotée d'un certain nombre d'ouvrages concernant les enjeux socio-écologiques. L'établissement souhaite valoriser les ouvrages dédiés de la bibliothèque de Sciences Po Toulouse.

De plus, la bibliothèque commence à développer un fonds de bande-dessinées thématiques autour des sciences sociales (géopolitique, féminisme, genre, société, conflits armés, laïcité, etc.). Ce format par ses éléments visuels, parfois humoristique, sa lecture plus courte peut susciter un intérêt pour de nouveaux sujets.

La bibliothèque de Sciences Po Toulouse, faisant partie du réseau Archipel, permet d'accéder à l'ensemble des ressources imprimées du réseau des bibliothèques de l'Université de Toulouse.

Il s'agit donc de poursuivre une politique d'achat d'ouvrages spécifiques sur les enjeux socio-écologiques au sein de la bibliothèque de Sciences Po Toulouse et d'alimenter sur le site internet de l'établissement des ressources ciblées (guide, MOOC, conférences mise en ligne, sur le site internet de l'établissement (page du CTE, page YouTube), de MOOC de conférence et séminaire en ligne etc.

La bibliothèque est un espace pour promouvoir des expositions dédiées à la transition socio-écologique. Plusieurs expositions ont été accueillies (COP26, santé environnementales, etc).

*Engagement 2.11 : Développer et visibilité un corpus actualisé de ressources bibliographiques en lien avec la transition écologique et sociale, au sein de la bibliothèque de Sciences Po Toulouse et alimenter la « webothèque » de l'établissement.*

**Indicateurs :**

- Taux de participation à la rentrée climat et des égalités (par niveau)
- % de formations ayant des objectifs d'apprentissage de la TES sur la totalité des formations
- Nb d'heures d'enseignements à la TES par cursus sur le nombre total
- Taux d'emprunts des ouvrages de la BU traitant de la TES

## **2.2 Développer les compétences socio-écologiques des apprenant.es**

### **2.2.1 Apprendre à mettre en application les connaissances et compétences de transition socio-écologique**

La démarche pédagogique doit favoriser l'apprentissage à la mise en application des connaissances et des compétences de transition socio-écologique.

#### **✓ Professionnaliser les apprenant.es sur les enjeux socio-écologiques**

Sciences Po Toulouse doit permettre à tous les apprenant.es de pouvoir devenir un.e professionnel.le conscient.e des enjeux écologiques et sociaux et capable d'agir.

*Engagement 2.12 : Pérenniser les formations professionnalisantes (type formation Bilan Carbone®) et les proposer à un grand nombre d'étudiant.es.*

#### **✓ Mettre les apprenant.es dans une posture active**

La méthode de la pédagogie active a pour effet de rendre l'apprenant.e acteur.rice de ses apprentissages. Le rapport Jean Jouzel décrit cette modalité pédagogique comme plus propice à l'acquisition de connaissances et de compétences interdisciplinaires.

L'établissement a permis à quelques étudiant.es de partir à la COP26, de suivre des débats publics hors les murs (CNDP), de montrer des projets inter formation sur de l'urbanisation durable, par exemple, et même de développer des expériences de reconnexion à la nature (projet avec le Conservatoire des espaces naturels).

Certains enseignements proposent des jeux de rôle, débats, cartographies des controverses, dilemme éthique, particulièrement dans le Master (refondu en 2022) sur la Transition écologique, Risques et Santé (TERS). Il s'agira de les multiplier en les diversifiant (Forum, théâtre, *Serious Game*, etc.).

Une formation à la posture apprenante de coopération (PACoo') est proposée aux étudiant.es tous les ans depuis plusieurs années.

***Engagement 2.13 : Privilégier et développer les pédagogies actives (jeu de rôle, débat, cartographie des controverses, dilemme éthique, etc.) ainsi que l'intelligence collective pour aborder les enjeux socio-écologiques au sein de la formation initiale.***

### **✓ Mettre les apprenant.es dans une posture réflexive**

La posture réflexive permet d'évaluer ses pensées et ses actions afin d'apprendre et de s'améliorer. Cela permet aux étudiant.es d'apprendre de leur expériences concrètes par une prise de conscience et une compréhension de leurs pratiques ou processus d'apprentissage.

La pratique réflexive est pertinente tout au long du cursus d'apprentissage et après, notamment à certains moments clés : choix de la filière en second cycle, année de mobilité, stage, orientation professionnelle...

***Engagement 2.14 : Intégrer dans les rapports de stage une mention réflexive sur les enjeux socio-écologiques rencontrés dans la mission du stagiaire, c'est-à-dire une synthèse de l'engagement socio-environnemental de l'ensemble stagiaire-stage-structure, cette mention pouvant prendre le format d'un rapport d'étonnement.***

***Engagement 2.15 : Avoir une réflexion sur l'intégration de la pratique réflexive des étudiant.es tout au long de leur cursus d'apprentissage.***

### **✓ Mettre en avant et évaluer les débouchés professionnels après la formation sur les enjeux de transition écologique et sociale**

Le service « insertion professionnelle » propose des rencontres professionnelles. Un **forum des métiers** est organisé à l'automne à destination de tous les étudiant.es (1600 étudiant.es) de Sciences Po Toulouse afin de faciliter leur choix d'orientation ainsi que leur insertion professionnelle. Les métiers en lien avec la transition écologique et sociale y sont largement représentés.

Une étude, réalisée par des étudiant.es, identifiant les plateformes sur les métiers qui ont du sens est à disposition des étudiant.es afin de les aider dans leurs recherches de stages ou d'emplois.

Ils et elles ont aussi accès à tous les stages réalisés par les étudiant.es des années précédentes.

Le MOOC « A la découverte des métiers de la Transition écologique » proposé par l'UVED est aussi une aide à l'orientation.

***Engagement 2.16 : Développer les outils (indicateurs) du service insertion professionnelle dans le suivi de l'impact sur les débouchés de la formation du socle commun sur les enjeux socio-écologique.***

*Engagement 2.17 : Faire la promotion des métiers de la transition écologique et sociale sur les réseaux sociaux de Sciences Po Toulouse, le réseau Alumni mais également à travers l'organisation de tables rondes.*

## 2.2.2 Accompagner et reconnaître les initiatives étudiantes dans la réalisation de projets socio-écologiques

### ✓ Dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des engagements socio-écologiques étudiants

Les initiatives des éco-délégué.es et des associations sont soutenues par l'établissement qui leur offre sa confiance ainsi qu'une grande autonomie.

Dans la cadre des activités facultatives, une bonification de 0,25 pts est attribuée pour valoriser certains engagements étudiants auprès du CTE :

- Les éco-délégués membres du CTE,
- L'animation de la fresque du climat ou de l'atelier 2 tonnes dans le cadre d'évènements organisés par l'établissement

*Engagement 2.18 : Mettre en valeur les initiatives éco-responsables des étudiant.es (communication, projets portés par les étudiant.es de 1<sup>ère</sup> année, bonifications, ...) et les soutenir, dans la mesure du possible, en apportant des moyens (matériels, conseils...).*

Les mémoires de 5<sup>e</sup> année traitant de sujets de transition écologique peuvent prétendre au prix du mémoire du Comité de la Transition Ecologique. Depuis l'année 2022-2023, 4 prix ont été décernés pour valoriser les mémoires les plus percutants sur les enjeux de transition écologique. Un prix est aussi décerné pour les mémoires traitant de l'égalité et des discriminations.

*Engagement 2.19 : Pérenniser les prix destinés à récompenser les mémoires sur les enjeux écologiques et sur les enjeux d'égalité et des discriminations.*

### ✓ Soutenir et éco-responsabiliser la vie associative étudiante

Les projets associatifs permettant l'acquisition de connaissances et compétences en lien avec la transition socio-écologique doivent être soutenus et encouragés (actions de sensibilisation, atelier zéro déchets, initiation au jardinage, etc.). Sciences Po Toulouse doit créer en son sein les conditions d'une encapacitation de chacun des étudiant.es.

*Engagement 2.20 : Institutionnaliser via le soutien de la direction les initiatives étudiantes de type semaine de l'écologie et des solidarités, Club Développement Durable, évènements, projets en lien avec la thématique de la transition écologique et sociale.*

La **Structure de la Fédération des Associations** étudiantes a été réformée et comprend désormais un volet sur la transition écologique ainsi que sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations. Les **Principes de la transition écologique** et de la lutte contre les VSS ont également été annexés à la Charte des associations étudiantes pour sensibiliser et rendre compatibles les actions étudiantes avec les efforts de transition écologique et sociale.

*Engagement 2.21 : Poursuivre les efforts visant à encourager le fonctionnement écologique des associations de l'école notamment en conditionnant leurs subventions au respect des principes de la transition socio-écologique.*

*Engagement 2.22 : Promouvoir des critères sociaux et environnementaux lors de l'attribution annuelle des subventions aux associations par l'établissement.*

*Engagement 2.23 : Rendre obligatoire une formation dédiée à la transition écologique et sociale pour l'ensemble des responsables des associations notamment sur leurs devoirs et responsabilités.*

Au niveau du site toulousain, dans le cadre des actions menées par l'EPE UTC et par la COMUE expérimentale, l'établissement continuera de développer des actions communes d'éco-responsabilisation (programme SEEDS, Agir ensemble, etc.).

**Indicateurs :**

- Recours à la pédagogie active sur les formations de transition socio-écologique (O/N)
- Nb de stages/projets tutorés/simulations avec critères DD&RS par formation initiale et continue
- Existence d'un dispositif d'accompagnement et de reconnaissance de l'engagement DD&RS étudiant (O/N)
- % d'étudiant.es impliqué.e.s dans des initiatives à critères DD&RS / Nb de projets / an
- Montant des subventions octroyées aux associations au regard de critères écologiques et sociaux

## **2.3 Accompagner les acteurs de la formation dans le développement des compétences socio-écologiques**

L'établissement souhaite inciter et accompagner les enseignant.es, futurs enseignant.es et doctorant.es à intégrer les enjeux de transition écologique et sociale dans leurs enseignements et à avoir une approche en transversalité de ceux-ci. Les enseignant.es doivent être formé.es spécifiquement pour cela et être accompagné.es dans cette démarche. Les initiatives pédagogiques doivent être valorisées.

Le Vade-mecum à destination de l'équipe enseignante, afin de préparer les enseignements aux enjeux des transitions environnementales et sociétales, est une première avancée en ce sens.

Le module « Former pour éduquer à/en/par l'anthropocène » de la formation S3C « Socle Commun de Connaissances et de Compétences transversales sur l'anthropocène » proposé par l'UVED est accessible depuis le Moodle pour tous les enseignant.es d'établissement.

*Engagement 2.24 : Réaliser une enquête sur les pratiques pédagogiques des enseignant.es et/ou chercheur.euses.*



*Engagement 2.25 : Continuer à proposer des formations et des outils d'auto-formation spécifiques aux enseignant.es sur l'intégration des enjeux socio-écologiques dans les enseignements qui sera géré par le service formation des personnels.*

*Engagement 2.26 : Définir un plan d'incitation et de soutien à la pédagogie sur les enjeux socio-écologiques notamment par la valorisation des initiatives pédagogiques et de recherche d'intégration de ces enjeux et de transversalité (reconnaissance dans le service, primes, décharge, promotion, rémunération, reconnaissance de l'expertise, ...).*

*Engagement 2.27 : Former à la transition écologique de façon systématique les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.euses néo-entrant afin de suivre les préconisations du MESR de Sept 2024 (note préconisations Formation TEDS Enseignants Chercheurs).*

**Indicateurs :**

- % du corps enseignant formé à la transition écologique et sociale (par catégorie enseignant.es, futurs enseignant.es et doctorant.es)

## **2.4 Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes de transition écologique et sociale**

### **2.4.1 Favoriser la diffusion et l'accès à la connaissance**

La dissémination en direction du grand public est essentielle pour sensibiliser aux grands enjeux de transition socio-écologique. L'établissement souhaite **multiplier les Grandes Conférences et évènements dédiés** : Conférences Sciences Po Toulouse Pour toutes et tous ; Conférence Sciences Po Toulouse-La Dépêche du Midi ; Colloques et Événements avec les partenaires et collectivités locales.

Les conférences enregistrées sont proposées sur [la chaine YouTube du Comité de la Transition Ecologique](#).

*Engagement 2.28 : Multiplier les conférences et évènements dédiés ouverts à tous les publics.*

*Engagement 2.29 : Favoriser le partage des contenus et outils pédagogiques (kits pédagogiques, vidéothèque, conférences en Visio, e-learning, études de cas en ligne, ...).*

### **2.4.2 Favoriser le co-développement à l'international sur les enjeux de transition écologique et sociale**

Sciences Po Toulouse a développé des partenariats avec plusieurs établissements et universités en France et dans le monde pour multiplier les approches pédagogiques, valoriser la

complémentarité des diplômes et développer des compétences linguistiques. Sciences Po Toulouse propose 8 parcours en double diplôme dont 1 à l'international avec l'université de Madrid (Double Diplôme Universidad Complutense de Madrid / Sciences Po Toulouse).

La troisième année à Sciences Po Toulouse se déroule obligatoirement en mobilité, au sein d'une des nombreuses universités partenaires à travers le monde. Cette année permet aux étudiant.es d'expérimenter des méthodes de travail et des approches intellectuelles différentes tout en progressant en langue étrangère.

La stratégie de développement international tente de réduire les impacts liés aux déplacements notamment en privilégiant le développement de partenariats européens et en incitant à la mobilité académique à l'année ou mobilité mixte (académique et stage) sur une même zone géographique.

L'établissement a une politique constante d'accueil d'étudiant.es internationaux et met à leur disposition un bureau d'accueil, avec une équipe pédagogique et administrative. Chaque année, Sciences Po Toulouse accueille près de 200 étudiant.es internationaux avec près de 40 nationalités représentées.

***Engagement 2.30 : Privilégier le développement des partenariats en Europe pour la mobilité étudiante afin de réduire l'empreinte carbone de la mobilité étudiante.***

***Engagement 2.31 : Développer des partenariats internationaux (portant sur les formations, les échanges, le soutien aux initiatives écocitoyennes...) dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) sur des problématiques relatives aux Objectifs de Développement Durable (ODD).***

**Indicateurs :**

- Nombre de contenus et outils pédagogiques partagés au grand public
- % des partenariats en Europe concernant la mobilité étudiante
- % de projets internationaux ayant des objectifs de co-développement sur les ODD

### **3. AXE RECHERCHE ET INNOVATION**

L'intégration de la transition écologique et sociale dans la stratégie de recherche de l'établissement concerne autant les moyens mis en œuvre pour mener cette recherche (effets directs de la recherche) que la finalité poursuivie par ses activités de recherche (effets indirects).

### 3.1 Développer une recherche et des réseaux de chercheur.euses engagé.es

Les 2 laboratoires de l'établissement, le LaSSP et le LEREPS, intègrent déjà des pratiques écoresponsables dans leur fonctionnement.

En effet, la **“Charte du laboratoire engagé dans la transition écologique”**, le **“Mémo du chercheur engagé dans la transition écologique”** et le **“Guide des bonnes pratiques pour une pratique scientifique éco-responsable”** (réalisé en collaboration avec les étudiant.es) ont été adoptés en Assemblée Générale en 2022. Les deux laboratoires se sont engagés à participer à la production d'une recherche écoresponsable.

Un certain nombre de sujets de recherche et de publications sont orientés sur la transition écologique et sociale.

Les laboratoires ont déjà travaillé en partenariat avec l'ATECOPOL et le collectif Labos1.5.

Enfin, le calcul de l'empreinte carbone du LaSSP et du LEREPS réalisée en 2020 a permis d'impulser une dynamique de décarbonation des pratiques et activités du.de la chercheur.euse.

L'intégration des enjeux DD&RS dans la stratégie de recherche et d'innovation se fait de façon transverse aux 2 laboratoires LaSSP et LEREPS mais elle n'est pas formalisée.

La stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement doit intégrer les aspects suivants :

- La réduction des impacts environnementaux de la recherche
- Le développement de la recherche en réponse aux enjeux socio-écologiques
- L'incitation et le soutien à certaines pratiques de recherche dont l'inter/transdisciplinaire, la science participative (afin de développer les contributions des acteurs de la société aux processus de recherche), l'intégration des résultats de la recherche et des expérimentations de terrain aux programmes de formation et l'enrichissement de la recherche par la contribution des apprenant.es
- La stratégie partenariale, l'accompagnement des politiques publiques et le transfert de la recherche vers le monde socio-économique en réponse aux enjeux sociétaux
- Une politique de diffusion des savoirs et des résultats de recherche (notamment vers le grand public)

***Engagement 3.1 : Formaliser la stratégie éco-responsable des laboratoires notamment en intégrant un axe DD&RS dans le rapport d'auto-évaluation HCERES prévu en 2025.***

***Engagement 3.2 : Consolider un partenariat durable entre les laboratoires de Sciences Po Toulouse et les réseaux de chercheur.es engagé.es tels que le collectif Labos 1.5 et l'ATECOPOL (Atelier d'écologie politique) afin d'échanger des bonnes pratiques et réfléchir ensemble sur les enjeux écologiques et sociaux au sein du milieu de la recherche. Des événements sur la transition écologique et sociale s'adressant à un public de chercheur.euses devront en découler.***

*Engagement 3.3 : Suivre les actions menées par la COMUE-Exp Université de Toulouse et participer à son réseau TES inter-établissements sur les enjeux de transition socio-écologique.*

**Indicateurs :**

- Existence de documents formalisant la politique et les objectifs de prise en compte des enjeux socio-écologiques dans la conduite des projets de recherche (O/N)
- Nb de participations à des événements de recherche engagés sur des enjeux socio-écologiques (journées d'études, groupes de travail...) avec des partenaires

### 3.2 Se doter d'un pilotage opérationnel de la stratégie écologique et sociale de la recherche et de l'innovation

Dans l'attente qu'un.e chargé.e de mission DD&RS pour la recherche soit nommé les gestionnaires de laboratoires veillent au respect des engagements pris dans la Charte du chercheur engagé puis à terme de la politique DD&RS des laboratoires.

*Engagement 3.4 : Nommer un.e chargé.e de mission DD&RS pour la recherche qui garantira la mise en œuvre et le suivi des objectifs DD&RS du pôle recherche et l'accompagnera au niveau de la direction.*

**Indicateurs :**

- Présence d'un.e référent.e DD&RS pour la recherche accompagné.e par le CTE
- Existence d'un suivi de l'évolution des indicateurs de performance de l'axe Recherche et Innovation de ce schéma directeur DD&RS

### 3.3 Décarboner les activités des laboratoires

Dans le cadre d'un partenariat avec le collectif Labos1.5, en 2020, l'empreinte carbone des laboratoires de Sciences Po Toulouse a été mesurée. Un plan d'action et un [triple guide des bonnes pratiques](#) dans les laboratoires de recherche universitaire ont été réalisés.

- Un guide des bonnes pratiques numériques touchant l'informatique.
- Un guide du chercheur soutenable sur les pratiques individuelles des chercheur.euses.
- Un guide du labo écologique, se concentrant sur les actions à mettre en place au niveau des laboratoires.

Une **Charte du Laboratoire** engagé dans la transition écologique et un **Mémo du chercheur** engagé dans la transition écologique ont été adoptés en 2021 et 2022 par les 2 laboratoires. Il s'agit désormais de suivre leur mise en œuvre.

**Engagement 3.5 : Poursuivre la mise en œuvre de la Charte du Laboratoire engagé et du Mémo du chercheur**

**Engagement 3.6 : Présenter le tableau de bord annuel des émissions de GES des laboratoires et de chaque projet lors des AG des laboratoires et le rendre public.**

**Indicateurs :**

- Émissions de GES de chaque laboratoire
- Émissions de GES de chaque projet

### **3.4 Prendre en compte les enjeux socio-écologiques dans la conduite des projets de recherche**

Il est important d'identifier les impacts socio-écologiques des projets du fait de leurs sujets d'étude, des méthodes de recherche utilisées et de la diffusion des résultats.

Pour cela, il est nécessaire d'identifier les objectifs de développement durable (ODD) affectés par chaque projet de façon positive ou négative. De plus, l'évaluation des émissions de GES des projets doit être systématique. Cette évaluation doit être accompagnée d'une réflexion sur les mesures à prendre afin de réduire l'empreinte environnementale des projets (visioconférence, missions moins fréquentes mais plus longues, collaboration avec des équipes locales, ...).

Les méthodes de recherche utilisées peuvent contribuer à une meilleure intégration des enjeux socio-écologiques :

- L'interdisciplinarité
- Les Sciences participatives favorisant la participation des acteurs de la société aux processus de production de la recherche
- La contribution des apprenant.es

Enfin la diffusion des résultats de recherche contribue à développer les interactions sciences-société :

- En intégrant les résultats de la recherche et des expérimentations de terrain aux programmes de formation
- Par des contributions (publications, conférences...), notamment vers le monde socio-économique
- Par la diffusion des résultats de la recherche vers le grand public
- En aidant à la décision en matière de politiques publiques (État et Collectivités) par l'accompagnement (expertise, conseil, remontée des attentes sociétales)

Le suivi de ces objectifs pourrait se formaliser sous forme d'une fiche DD&RS projet. Elle serait initialisée lors du montage du projet puis actualisée tous les ans afin de réévaluer les impacts et de recenser les contributions.

**Engagement 3.7 :** Rédiger une fiche DD&RS pour chaque projet de recherche (mise à jour annuellement) recensant les impacts socio-écologiques du projet (ODD et empreinte carbone), les méthodes de recherche utilisées permettant de favoriser l'intégration des enjeux socio-écologiques (interdisciplinarité, sciences participatives...) ainsi que les contributions.

**Engagement 3.8 :** Lors des AG des laboratoires, présenter un tableau de bord DD&RS annuel des projets de recherche.

**Indicateurs :**

- % des projets de recherche incluant une évaluation de la prise en compte des enjeux DD&RS dans la conduite de la recherche
- % de projets interdisciplinaires
- % de projets impliquant de la sciences participatives/nbre total de projets
- Nb de formations intégrant des résultats de recherche DD&RS
- Nb d'actions de recherche intégrant des apprenant.es
- Nombre d'événements grand public sur des thématiques de recherche DD&RS
- Nbre de participation à des dispositifs d'accompagnement aux trois niveaux (régional, national, international)
- Nb de personnels impliqués dans l'accompagnement auprès des pouvoirs publics

### 3.5 Encourager la recherche sur la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse

Encourager la recherche sur la transition écologique et sociale permet non seulement de visibiliser ces enjeux, mais également d'envoyer un signal fort aux enseignant.es quant à l'importance de ces transitions dans leurs enseignements.

**Engagement 3.9 :** Favoriser financièrement la recherche sur les thématiques écologiques et sociales dans les laboratoires et chaire de Sciences Po Toulouse (communication autour des bourses disponibles, augmentation des ressources allouées aux événements/colloques donnant de la visibilité à ces activités, etc.).

Par exemple, la création d'un axe ou d'une équipe de recherches travaillant sur la transition écologique pourrait être initié dans les laboratoires.

**Engagement 3.10 :** Comme préconisé par le rapport Jean Jouzel, valoriser à l'échelle de l'institution et au-delà les carrières des enseignant.es menant des recherches pluridisciplinaires liées à la transition écologique et sociale.

**Indicateurs :**

- % de projets marqués « objectifs DD&RS » sur la totalité des projets réalisés sur une période donnée



- % des projets de recherche marquant une relation à des objectifs DD&RS définis par des normes/accords/stratégies territoriaux/nationaux ou internationaux (ODD...)

### 3.6 Renforcer le cadre éthique de la recherche

Il est important d'identifier et de mettre en œuvre un environnement et des pratiques permettant le respect de l'intégrité scientifique dans le domaine de la Recherche. Ainsi que de diffuser de façon ouverte les savoirs et les données scientifiques tout en prenant en compte les cadres réglementaires et les prescriptions de donneurs d'ordres en termes de science ouverte et d'ouverture des données. Les laboratoires de Sciences Po Toulouse peuvent pour cela s'appuyer sur les rapports du Comité d'éthique du CNRS, par exemple.

*Engagement 3.11 : Engager une réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la Recherche afin de définir des règles d'intégrité scientifique.*

*Engagement 3.12 : Formaliser une politique de diffusion ouverte des savoirs.*

#### Indicateurs :

- Présence de règles d'intégrité scientifique dans les documents définissant le fonctionnement de l'établissement (O/N)
- % de parties prenantes internes formées aux règles d'intégrité scientifique / total des parties prenantes internes
- Existence d'une politique de diffusion des savoirs et d'ouverture des données (O/N)
- % de Projets de recherche qui abondent les bases de données ouvertes / total des projets
- % de publications déposées sur des plateformes ouvertes (HAL...) / total publications déposées

## 4. AXE ENVIRONNEMENT

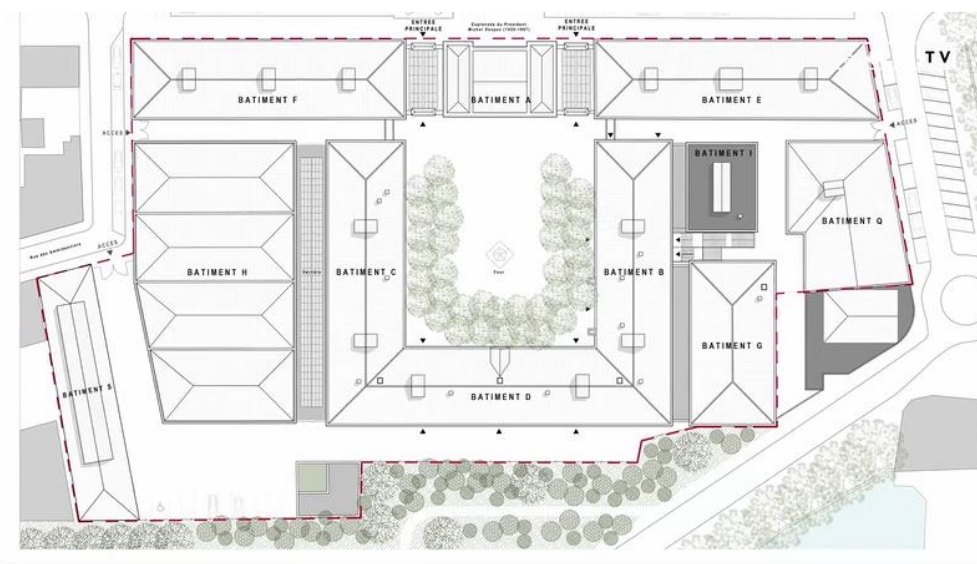
Cet axe a déjà fait l'objet d'études au sein de Sciences Po Toulouse dans le Plan vert proposé par l'association étudiante écologiste Gaïa en 2020.

Le plan de transition de l'établissement a été élaboré en 2021 en reprenant une partie de ce Plan vert pour la période 2021-2024.

En octobre 2022 un Plan de sobriété est venu compléter ces travaux en définissant 38 objectifs à atteindre sur la période 2022-2024.

Cependant les actions définies dans ce plan sont un vrai défi pour l'établissement qui doit faire face à plusieurs contraintes :

- Sciences Po Toulouse est un établissement de petite taille qui occupe à peine 5000 m<sup>2</sup> sur 3 bâtiments.
- C'est un établissement de centre-ville très urbanisé avec peu d'espace disponible.
- L'Université Toulouse Capitole (UTC) met à disposition les bâtiments A, B et D du site de la Manufacture des tabacs à Sciences Po Toulouse. Aussi, Sciences Po Toulouse doit consulter ce propriétaire pour obtenir certaines informations (relevés de compteur par exemple pour suivre les consommations d'énergie) et demander des autorisations préalables pour toutes modifications ou travaux. Les espaces pouvant être végétalisés ne font pas partie des espaces mis à la disposition de Sciences Po Toulouse. L'UTC n'autorise que ponctuellement Sciences Po Toulouse à utiliser la cour centrale des bâtiments.



- Sciences Po Toulouse fait partie de l'UTC, Établissement public expérimental (EPE) et est de ce fait soumise à certains contrats conclus par l'EPE UTC pour certaines prestations de services comme le nettoyage, la sécurité et la collecte des ordures ménagères. Ceci complexifie fortement l'accès à certaines informations (par exemple le poids des ordures ménagères de Sciences Po Toulouse qui n'est pas distingué de celui des autres locataires de l'UTC sur notre site).

- Enfin, une grande partie des bâtiments de Sciences Po Toulouse situés dans l'ancienne Manufacture des Tabacs est protégée au titre des Monuments Historiques depuis le 2 mars 1990. Cette protection vise l'ensemble du bâtiment A et les toitures et façades des bâtiments B et D. Ceci implique que toute modification, réparation, restauration ou travaux doit être préalablement autorisé par les services compétents de l'UTC. L'adaptation au changement climatique est donc très restreinte : pour une façade exposée sud-sud-ouest et derrière laquelle se trouve des bureaux et des salles de cours vitrées, l'installation de volets ou de végétation sur la façade reste difficile.
- Deux autres contraintes - financière et humaine - tenant à la petite taille de l'établissement ne permettent pas d'offrir pour l'instant des moyens de pilotage de la transition écologique à la hauteur de l'urgence. Un poste en CDD d'un an et des stages successifs de 6 mois permettent trop difficilement de faire le suivi des actions environnementales.

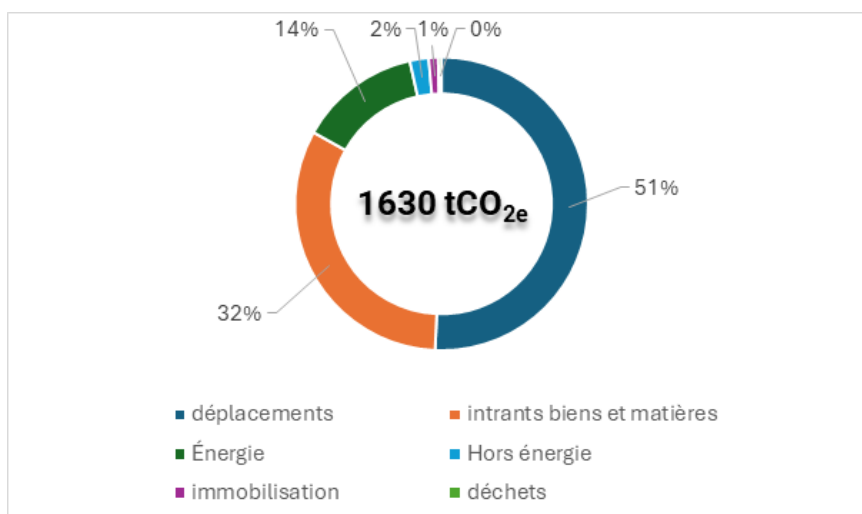
Le Schéma directeur doit contenir trois composantes obligatoires qui seront traitées successivement :

- La décarbonation des activités avec la réduction ciblée de l'empreinte carbone de l'établissement.
- La sobriété énergétique avec la réduction de la consommation d'énergie.
- L'impact environnemental du fonctionnement courant avec la gestion durable de la biodiversité et la préservation du vivant.

## **4.1 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire la consommation des ressources**

Pour pouvoir réduire les gaz à effet de serre (GES) des activités de l'établissement, un état de lieux était au préalable nécessaire. Un Bilan Carbone® a été effectué en 2023 sur la base des données de l'année 2022. Ce Bilan Carbone® faisait partie des engagements du Plan de Transition (engagement 23) et des objectifs du Plan de sobriété (objectif 32) de l'établissement.

Les résultats de ce Bilan Carbone® permettent de rendre compte des trois principaux postes d'émission de l'établissement à savoir : les déplacements des étudiant.es et du personnel pour leurs trajets quotidiens, les déplacements professionnels du personnel et l'année de mobilité des étudiant.es (51%), les intrants, dont l'alimentation (32%) et l'énergie (14%).



Ce bilan carbone effectué, il permet maintenant de déterminer et de prioriser les actions à mener.

#### 4.1.1 Tenir une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030

Sciences Po Toulouse souhaite réduire de 12% (2% par an sur 6 ans) ses émissions de GES d'ici 2030 soit 196 tonnes de CO<sub>2</sub> sur 6 ans. Cet objectif se base sur la réduction minimum de 2% par an demandé dans le [Plan climat-biodiversité du MESR](#).

L'établissement doit impliquer davantage ses différents services afin de leur faire collecter les informations nécessaires à l'alimentation de la mise à jour du Bilan Carbone® et, ainsi, fluidifier et automatiser l'accès aux données.

**Engagement 4.1 : Réaliser le Bilan Carbone® de l'établissement tous les 3 ans et actualiser le plan d'actions de réduction des GES en conséquence.**

**Engagement 4.2 : Mettre en place un système de pilotage et de recueil des données auprès des services pour l'actualisation du Bilan carbone® en impliquant tous les acteurs de Sciences Po Toulouse et de l'EPE UTC.**

#### Indicateurs :

- Réalisation d'un Bilan Carbone® tous les 3 ans
- Taux d'émission de CO<sub>2</sub> équivalent de l'établissement
- Taux d'émission de CO<sub>2</sub> équivalent par usagers
- Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2022 par nature (énergie, transports, intrants, ...)
- Existence d'un système numérique de recueil et de stockage des données concernant les émissions de GES

### 4.1.2 Améliorer la performance énergétique du bâti

Le plan de transition de 2022 prévoyait dans son engagement 24 la réalisation d'un état des lieux de la performance énergétique du patrimoine immobilier, en partenariat avec l'UTC.

Sciences Po Toulouse n'étant pas propriétaire de ses locaux, l'établissement est dépendant de l'UTC concernant le cahier des charges sur le bâti et les travaux. Un « Energy manager » a été nommé à l'UTC en juin 2024. Cela devrait permettre la mise en place avec l'UTC de critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique et la réalisation de cet état des lieux.

Les services de l'UTC sont régulièrement sollicités et notamment la direction du patrimoine au sujet :

- de la végétalisation du site,
- de la consommation d'eau,
- du poids de la collecte annuelle des déchets (pôle maintenance et logistique),
- et enfin pour obtenir les données de consommation d'électricité et de gaz des bâtiments (Cellule stratégie, Energie et données patrimoniales).

A l'occasion de ces contacts les services de Sciences Po Toulouse les incitent fortement à agir dans une meilleure prise en charge des enjeux environnementaux et restent vigilants quant à la nécessité de progresser sur ces sujets avec l'UTC.

***Engagement 4.3 : Inciter l'UTC à réaliser un état des lieux périodique de la performance énergétique des bâtiments.***

Les locaux de Sciences Po sont des bâtiments anciens en partie protégés au titre des Monuments historiques. La brique rouge constitue le principal revêtement de façade des locaux et présente l'inconvénient, en été, de capter et d'accumuler la chaleur. Le pourtour des bâtiments est majoritairement bétonné au sol, le personnel et les étudiant.es sont donc confrontés à de fortes chaleurs dans certains bâtiments l'été malgré les rénovations faites en 2022 lors de l'installation de Sciences Po Toulouse.

Au sein de l'EPE UTC, il était prévu que deux documents stratégiques soient réalisés : le Plan pluriannuel de gros entretien et réparations (PPGER) et le Schéma directeur des énergies (SDE). À ce jour nous n'avons pas d'informations supplémentaires de la part de l'UTC sur l'avancée de ces plans.

***Engagement 4.4 : Continuer à inciter l'EPE UTC à engager une stratégie d'investissement sur l'efficacité des bâtiments sur le moyen terme.***

Dans ce cadre, il s'agit pour Sciences Po Toulouse de poursuivre également sa contribution aux investissements concernant ses bâtiments et de proposer d'étudier avec l'EPE UTC :

- L'installation de panneaux photovoltaïques
- Des mesures d'isolation des locaux et notamment du bâtiment A
- La végétalisation du site
- La rénovation progressive des huisseries de fenêtres pour une meilleure isolation

#### Indicateurs :

- Classement DPE (Diagnostic de performance énergétique)
- Travaux effectués sur le bâti pour réduire la consommation d'énergie

### 4.1.3 Poursuivre notre démarche de sobriété énergétique

En 2022 un [plan de sobriété](#) a été voté par le CA pour la période 2022-2024. Ce plan prévoyait la formation et la sensibilisation de toutes et tous aux enjeux de la transition écologique ainsi que les leviers d'actions pour atteindre les objectifs de sobriété énergétique.

Ses objectifs 23 et 24 prévoient une liste de mesures destinées à diminuer les consommations de chauffage, d'électricité et de ventilation. L'optimisation de l'occupation des locaux est privilégiée. Des campagnes de sensibilisation aux éco-gestes sont régulièrement faites auprès des étudiant.es et du personnel.

Depuis l'installation de Sciences Po Toulouse dans les locaux de la Manufacture des LED ont été installées partout. S'il reste quelques tubes fluorescents ils sont remplacés petit à petit et récupérés par les prestataires qui interviennent et qui s'occupent de leur recyclage.

***Engagement 4.5 : Veiller à éviter tout surchauffage dans les salles de cours et initier des mesures de sobriété énergétique.***

***Engagement 4.6 : Éteindre les appareils électriques qui peuvent l'être hors horaires d'ouverture.***

Renforcer les pratiques des services reprographie et informatique en la matière (mise en veille automatique du matériel, extinction des multiprises et des lumières non nécessaires) et généraliser ces pratiques à l'ensemble des services de Sciences Po Toulouse.

***Engagement 4.7 : Promouvoir une réflexion au sein du service logistique sur les consommations d'énergie et d'eau dans l'objectif de développer une culture de la sobriété au sein de l'établissement.***

***Engagement 4.8 : Améliorer la sensibilisation dans toutes les salles/amphi/bureaux sur les éco-gestes (autocollants sur interrupteurs, affiche, fond d'écran d'ordinateur)***

***Engagement 4.9 : Faire une communication pédagogique sur les mesures de sobriété collectives et individuelles en direction des agents et étudiant.es (affiches, diffusion mail, alerte pic de consommation)***

***Engagement 4.10 : Mettre en place un "référént sobriété" pour appuyer le suivi et l'application des mesures de sobriété énergétique (objectif 35 du plan sobriété)***

***Engagement 4.11 Suivre le plan de sobriété de l'établissement et celui de l'EPE UTC au plus haut niveau de la gouvernance de l'établissement.***



L'équipe de direction est garante des modalités de suivi des objectifs du Plan de sobriété en collaboration avec le Comité de transition écologique, la.e chargé.e de mission transition écologique et le référent sobriété.

**Engagement 4.12 : Systématiser la transmission de la consommation d'énergie (électricité et gaz) de la part d'UTC afin d'assurer son suivi.**

**Indicateurs :**

- Consommation d'électricité (relevé)
- Consommation de gaz (relevé)
- Existence d'un « référent sobriété »

#### 4.1.4 Réguler la consommation d'eau

Il convient de continuer à diffuser des campagnes de communication auprès des étudiant.es et des personnels afin d'inciter aux économies d'eau et informer les services techniques de toutes fuites constatées. Un affichage est présent dans tous les toilettes de l'établissement permettant par la photo d'un QRC d'envoyer un mail au service logistique dès qu'un problème technique ou une fuite sont constatés.

L'objectif 23 du plan de transition, atteint à ce jour, prévoyait de supprimer l'eau chaude sur les 10 à 15 % de sanitaires restants sur le site et de généraliser l'installation des robinets presto dans tous les sanitaires.

**Engagement 4.13 : Systématiser la transmission de la consommation d'eau de la part d'UTC afin d'assurer son suivi.**

L'UTC a différents occupants sur le site de la manufacture des tabacs et plusieurs compteurs d'eau. Le suivi de la consommation est encore complexe.

**Engagement 4.14 : Mettre en place un plan d'action afin de réduire et optimiser la consommation d'eau**

Dans la perspective de la végétalisation du site il faudra envisager, même si l'idée sera de privilégier des végétaux ne nécessitant pas d'eau, la question de la récupération des eaux de pluies quand la désartificialisation du site pourra être envisagée avec l'UTC. L'alimentation des installations sanitaires par l'eau de pluie récupérée pourrait réduire le recours à l'eau potable. Une réflexion sera menée sur ce point avec les services de l'UTC.

**Indicateurs :**

- Consommation d'eau en m<sup>3</sup>/an

#### 4.1.5 Faire évoluer la mobilité du personnel et des étudiant.es

La mobilité des étudiant.es et des enseignant.es chercheur.euses tient une place fondamentale dans l'enseignement et la recherche de Sciences Po Toulouse. D'où la complexité de faire entrer la question de la réduction des émissions de GES du transport à Sciences Po Toulouse.

Les points forts de l'année de mobilité pour l'établissement et pour les étudiant.es ne doivent pas invisibiliser l'impact environnemental des déplacements en avion qui sont une source importante d'émissions de GES.

Les déplacements représentent 51% des émissions de GES de Sciences Po Toulouse dont 85% sont dues à l'usage de l'avion.

L'objectif n'est pas de mettre un terme à ces échanges mais d'encourager à une évolution des pratiques pour inciter étudiant.es, enseignant.es chercheur.euses et personnels administratifs à prendre conscience de l'impact de leurs déplacements et les inviter à envisager des modes de déplacements plus soutenables.

##### *Mobilité des étudiant.es : report modal des trajets en avion vers le train*

Plusieurs initiatives sont menées par le service des relations internationales afin de réduire les émissions de GES de la mobilité étudiante en 3<sup>e</sup> année :

##### 1. Le forfait voyage « éco-responsable » :

Conformément aux priorités de lutte contre le changement climatique et l'accompagnement de la transition écologique définies dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, le Service des Relations Internationales de Sciences Po Toulouse assure la promotion et met en œuvre dans le cadre de la politique d'attributions des aides à la mobilité de l'établissement, un forfait « voyage éco-responsable ». Ce forfait concerne les étudiant.es bénéficiaires d'une bourse Erasmus+, qui voient leur forfait voyage majoré s'ils choisissent de se rendre sur leur lieu de mobilité académique ou professionnelle en utilisant un moyen de transport éco-responsable.

Des informations sur ces incitations sont données lors des réunions d'informations sur les aides à la mobilité et sur le site internet.

La mise en place du guichet unique pour les demandes d'aides à la mobilité doit également permettre au service de s'assurer que les étudiant.es qui peuvent bénéficier de cette majoration en fasse la demande.

##### 2. L'incitation à la mobilité mixte dans la même zone géographique :

Lors de la commission d'affectation des étudiant.es dans les universités partenaires pour leur année de mobilité, une attention particulière est apportée aux étudiant.es qui choisissent de partir en mobilité mixte (académique et professionnelle). En cas de forte

demande pour une université partenaires, les étudiant.es qui présentent un projet de mobilité mixte dans le même pays ou dans la même zone géographique ou un projet de mobilité académique à l'année sont prioritaires pour avoir une place dans cette université. Cette incitation leur est présentée au moment de la réunion d'information qui leur explique le fonctionnement des vœux dans les universités partenaires et les critères retenus pour les affectés au sein de ces universités.

3. Le développement de nouveaux accords de coopération ou d'échange étudiants en zone Europe et Erasmus+
4. L'ouverture de nos étudiant.es aux enjeux du développement durable lors de leur expérience de mobilité

Le service des relations internationales travaille, lorsque ces enseignements sont disponibles dans les universités partenaires, à ce que les étudiant.es partant en mobilité académique puissent accéder à des cours traitant de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique.

***Engagement 4.15 : Inciter les étudiant.es à favoriser les pays européens pour leur année de mobilité et utiliser le train pour s'y rendre.***

L'établissement souhaite mener plusieurs actions pour les prochaines années.

***Engagement 4.16 : Amorcer une réflexion relative aux enjeux socio-écologiques de la mobilité internationale, entrante et sortante, des étudiantes et étudiants à Sciences Po Toulouse.***

***Engagement 4.17 : Penser l'échange universitaire dans sa dimension éco-responsable et co-construire des solutions durables avec les parties prenantes***

***Engagement 4.18 : Développer une politique de sensibilisation en direction des étudiant.es pour l'utilisation des mobilités soutenables durant leur année de mobilité et / ou de césure (train, vélo, covoiturage, bateau, etc.) y compris dans sa politiques d'aides financières.***

***Engagement 4.19 : Penser et développer les initiatives de crédit mobilité non contraignant (projet de carte carbone proposé par les éco-délégué.es).***

***Engagement 4.20 : Aborder l'impact des transports aériens lors des réunions de présentation de l'année de mobilité afin que chaque étudiant.e puisse prendre une décision informée.***

***Engagement 4.21 : Valoriser les expériences universitaires et professionnelles à l'échelle locale et nationale.***

***Engagement 4.22 : S'inscrire dans le Plan de mobilité de site de la COMUE-Exp et construire un Plan mobilité de l'établissement***

***Engagement 4.23 : Réaliser un guide de la mobilité durable à destination des étudiant.es***

***Engagement 4.24 : Continuer à encourager les associations étudiantes à respecter les principes de transition écologique intégrés en annexe de la Charte du 7 février 2024 au regard notamment des voyages et des moyens de transport utilisés.***

**Indicateurs :**

- Nombre de mobilités en Europe et hors Europe par an (par zone géographique ou pays)
- % d'aides attribuées par an pour les mobilités plus soutenables par Erasmus+
- Emissions de GES de la mobilité étudiante par type de mobilité et par zone géographique

***Déplacements du personnel***

La recherche universitaire repose traditionnellement sur des échanges et des rencontres internationales. Il convient d'agir par la mise en œuvre de procédures fortement incitatives au non-recours à l'avion.

***Engagement 4.25 : Inciter le personnel à réduire les déplacements en avion aux rencontres qui ne peuvent se faire qu'en présentiel***

***Engagement 4.26 : Faciliter les usages responsables des outils de visioconférence pour limiter certains déplacements***

***Engagement 4.27 : L'établissement devra intégrer dans son règlement intérieur des ambitions en matière de mobilité durable.***

- Le report vers le train des déplacements en avion pour les trajets de moins de 5 heures et le report de la voiture vers le train pour les trajets de plus de 200 km
- Le covoiturage lorsque le déplacement ne peut être réalisé qu'en voiture. Il peut s'effectuer entre collègues ou via des plateformes dédiées. La voiture en autosolisme sera utilisée uniquement quand il n'y a pas d'alternatives ou en cas de circonstances exceptionnelles (réunion en urgence...).

***Engagement 4.28 : Diffuser et sensibiliser aux outils comme le Guide des bonnes pratiques.***

À vocation générale toutefois, ce guide issu de l'étude par des étudiant.es du master "Risques, Science, Environnement, Santé" en 2020 des deux laboratoires de Sciences Po Toulouse, le LaSSP et le LEREPS promeut des comportements responsables quant aux déplacements des chercheur.euses dans sa deuxième partie intitulée guide du chercheur soutenable.

***Engagement 4.29 : Initier une réflexion de fond sur les déplacements professionnels.***

Une réflexion est en cours sur le véhicule de service avec une étude de son utilisation et de l'impact de son remplacement par un véhicule électrique.

Sciences Po Toulouse s'engage également à cartographier les déplacements professionnels par la réalisation d'une enquête "mobilité" auprès des agents et des étudiant.es initiée pour mieux comprendre les pratiques de déplacements, mesurer les émissions de GES afférentes et in fine proposer un plan d'accompagnement à la mobilité douce.

Plus largement, il est important d'inciter le personnel à privilégier les transports collectifs et le transport ferroviaire en agissant sur les remboursements, la récupération de temps passé dans les transports au-delà de ses horaires quotidiens et la mise en place d'une sensibilisation dédiée.

**Indicateurs :**

- Nombre de déplacements professionnels par moyen de transport (avion, train, ...)
- Emission de GES pour les déplacements professionnels par moyen de transport (avion, train, ...)
- Tableau de bord annuel des voyages effectués par les chercheur.euses
- Quantité de carburant consommée par la flotte interne par an

*Travailler sur les déplacements quotidiens des étudiant.es et des personnels en favorisant les mobilités douces*

Concernant **la mobilité quotidienne** Sciences Po Toulouse est active auprès de l'Université de Toulouse (UT) : l'établissement a participé à la grande enquête mobilité effectuée en 2024 et travaille avec les autres établissements toulousains et l'UT pour rechercher des solutions et faire des propositions auprès des réseaux de transports en commun. La rédaction d'un **Guide de la mobilité** à destination des étudiant.es et des personnels afin de faire connaître et valoriser des modes de déplacements plus durables est en cours.

Sciences Po Toulouse propose depuis 2021 à ses agents le **Forfait mobilité durable** et s'engage à poursuivre la communication autour de ce dispositif et à mettre en place une sensibilisation plus large.

Dans le **guide d'accueil des étudiant.es** remis à la rentrée, tous les accès transport en commun, vélo et vélo Toulouse sont portés à la connaissance des étudiant.es.

Sciences Po Toulouse incite plus généralement à l'utilisation des transports collectifs et du covoiturage pour les déplacements domicile-travail.

**Engagement 4.30 : Mettre en place un questionnaire récurrent sur les modes de déplacement domicile-école pour le personnel et les étudiant.es selon une fréquence à définir.**

**Indicateurs :**

- Taux de personnels utilisant les transports en commun
- Taux de personnels bénéficiant du forfait mobilité durable
- Volume d'émission de GES sur les déplacements du quotidien pour le personnel et pour les étudiant.es

## 4.2 Améliorer la gestion des déchets

### 4.2.1 Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères

Le tri des déchets est organisé et les filières de valorisation sont en place. Sciences Po Toulouse a installé des poubelles papiers dans les salles de classe et les bureaux du personnel, des collecteurs de canettes, de verre, de bouteilles en plastique, de piles et batteries, papier, gobelets en cartons dans les 2 halls du bâtiment D en partenariat avec GreenBuro qui les collecte une fois par semaine.

Cependant une réflexion est menée sur ce sujet au regard des constats effectués avec le prestataire et du désintérêt manifeste des usagers pour cette problématique.

La question des emballages de repas qui sont nombreux dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles est primordiale. Cette réflexion porte à la fois sur l'origine de ces emballages afin de proposer aux établissements qui les fournissent, autour de Sciences Po Toulouse, des alternatives à l'emballage jetable avec l'entreprise En Boite Le Plat par exemple. (<https://enboiteleplat.fr/>)

La réflexion porte également sur l'ajout d'un bac de tri réservé à ce type d'emballage avec une signalétique particulière.

Un travail sur l'amélioration des consignes et une campagne de sensibilisation sont menés depuis la rentrée (Affichage mural ou directement sur les poubelles).

Une campagne de sensibilisation au bon tri, mais surtout à la réduction des déchets a été affichée au-dessus des poubelles.

En 2023 l'établissement a installé **six récupérateurs de mégots** qui ont été modifiés en 2024 pour des modèles plus résistants aux conditions météorologiques. Les mégots sont recyclés par un prestataire. Les récupérateurs sont également utilisés comme nudge (« coup de pouce » visant à inciter les individus à changer certains comportements).

Un plan campus responsable est en cours de rédaction. Ce document à destination des étudiant.es et des personnels a pour objectif d'informer les usagers de ce qui est mis en place sur le campus en termes de tri et de réduction des déchets afin de les impliquer davantage. Ce document contiendra des données à actualiser chaque année avec le poids des ordures ménagères résiduelles et les retours des prestataires de tri.

**Engagement 4.31 : Encourager les prestataires de proximité à valoriser les contenants réutilisables (avec l'entreprise toulousaine “en boite le plat” par exemple).**

**Engagement 4.32 : Mettre en place un plan d'action de réduction des ordures ménagères résiduelle et d'augmentation de l'efficacité du tri.**

**Engagement 4.33 : Installer un compost ou un système de récupération des biodéchets.**

**Engagement 4.34 : Sensibiliser les étudiant.es et le personnel au tri des déchets et à sa réduction.**

**Indicateurs :**

- Installation d'un composteur ou d'une collecte des biodéchets par un prestataire
- Quantité de déchets assimilés aux ordures ménagères (si possible par nature et par usagers)
- % de déchets en filière et valorisés

#### 4.2.2 Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les D.E.E.E.

Le service informatique a mis en place le don afin de donner une seconde vie au matériel informatique obsolète de l'établissement, dans une démarche de développement durable et de réduction des déchets électroniques.

Les bénéficiaires sont dans l'ordre de priorité le personnel, les étudiant.es et enfin des associations.

Le matériel restant après la procédure de don est recyclé par un prestataire. Une communication régulière est assurée tout au long du processus pour informer la communauté de l'avancement de l'opération.

Cette action vise à promouvoir une gestion responsable des déchets électroniques tout en permettant à la communauté de bénéficier du matériel obsolète de l'établissement.

La dernière campagne de don a eu lieu en 2020, avant le déménagement de Sciences Po Toulouse.

#### *Engagement 4.35: Organiser une nouvelle campagne de don de matériel informatique.*

**Depuis 2021 l'achat de matériel informatique est soumis aux exigences suivantes afin de promouvoir une consommation plus durable de ce matériel :**

- **Durée de vie minimale :** Lors de l'achat de tout nouveau matériel informatique (hors accessoires), une durée de vie minimale de 5 ans est exigée.
- **Garantie obligatoire :** Les fournisseurs doivent obligatoirement fournir une garantie d'au moins 5 ans sur le matériel vendu à l'établissement. Cette garantie couvre les défauts de fabrication et les pannes éventuelles pendant la période de 5 ans.
- **Sélection des fournisseurs :** Lors de la sélection des fournisseurs, une attention particulière est accordée à leur engagement en faveur de la durabilité des produits et de l'écoconception.
- **Suivi et évaluation :** Un suivi rigoureux de la durée de vie effective du matériel est réalisé et une évaluation régulière permet d'ajuster les exigences et les pratiques en fonction des retours d'expérience.



- **Clause de non-remplacement** : Le remplacement du matériel informatique n'est pas autorisé avant l'expiration de sa durée de vie minimale. Les pannes sont couvertes par la garantie. Tout matériel encore fonctionnel à l'issue de sa durée de vie minimale ne sera pas remplacé, sauf nécessité avérée liée à l'obsolescence technologique.

*Engagement 4.36 : Soumettre l'ensemble du parc informatique de l'établissement aux exigences de consommation durable précitées.*

Les toners d'encre sont changés et récupérés par le service informatique qui les stocke et appelle un prestataire pour leur enlèvement et leur recyclage.

*Engagement 4.37 : Poursuivre et encourager les bonnes pratiques du service reprographie en la matière (recyclage systématique du papier, développement de l'utilisation du papier recyclé, récupération/recyclage du toner usagé, impression systématique en recto/verso, réutilisation du papier usagé, réutilisation des cartons et des emballages ramettes).*

**Indicateurs :**

- Mise en place d'une campagne de don de matériel informatique
- Mise en place d'une campagne de recyclage de matériel informatique non donné.
- Quantité de déchets DEEE produits par nature
- % des DEEE recyclés et/ou réutilisés par nature

### 4.3 Développer une politique en faveur de la biodiversité

Les engagements 34 et 35 du Plan de transition prévoyait déjà la végétalisation du campus de Sciences Po Toulouse mais c'est l'UTC qui est propriétaire et qui met à disposition de l'établissement les espaces extérieurs qui entourent les bâtiments. Il s'agit d'une cour et d'un parking tous deux entièrement bétonnés où la biodiversité est quasiment inexistante.

La cour est ornée de 37 charmes communs qui ont été plantés lors de la transformation de l'ancienne Manufacture des Tabacs en établissement universitaire. Ces arbres souffrent aujourd'hui de l'artificialisation du sol autour d'eux.

Un rapport phytosanitaire a été établi en avril 2024 à la demande du propriétaire des locaux par un professionnel et rend compte de la mauvaise santé de ces arbres. Ce rapport recommande de végétaliser rapidement les pieds des arbres.

La végétalisation du site pourrait rendre le campus plus agréable pour les étudiant.es et les personnels notamment en période estivale, permettre un rafraîchissement pendant les saisons chaudes par l'ombre que la végétation pourrait apporter, permettre de lutter contre les îlots de chaleur urbains, améliorer la qualité de l'air et profiter à la biodiversité.

En dehors des espaces de travail un campus gagne en attractivité et en énergie quand il possède des espaces de détente, de rencontre pour les étudiant.es et le personnel.

Un plan biodiversité fait un état des lieux du campus et des propositions pour sa végétalisation.

**Engagement 4.38 : Parvenir à mobiliser l'UTC pour végétaliser et sauver les arbres de la cour.**

**Engagement 4.39 : Faire valider en interne puis par l'UTC le Plan biodiversité : diagnostic, constat et propositions d'aménagements du site.**

**Engagement 4.40 : Prévoir l'installation de bancs, tables et chaises pour discuter, travailler, se reposer ou déjeuner à l'extérieur.**

**Engagement 4.41 : Envisager une réflexion sur des projets en faveur de la biodiversité à mener à l'extérieur du campus par un soutien financier ou humain à une association environnementale.**

**Engagement 4.42 : Organiser des sorties de reconnexion à la nature pour les étudiant.es et le personnel afin de découvrir et créer du lien avec le vivant.**

**Indicateurs :**

- Nombre d'arbres vivants dans la cour
- % de surface bétonnée (voirie et parkings) / total des espaces extérieurs
- % de surface végétalisée / total des espaces extérieurs
- Installation d'insectes ou d'oiseaux
- Nombre d'actions et de projets en faveur de la biodiversité (signature de partenariats ou de conventions, engagement, dons à une association...)
- % d'actions suivies dans la durée sur les différentes échelles territoriales (locale/nationale/internationale)

## **4.4 S'engager dans une démarche pour une alimentation responsable**

L'alimentation représente 25% de l'empreinte carbone des français.es en 2023 et elle a des impacts sur la santé des écosystèmes, de la biodiversité et des sols, en particulier lors de la production agricole.

Une alimentation responsable repose sur la nécessaire conscience des implications de nos comportements alimentaires sur l'environnement et les hommes. Il s'agit donc de nourrir des cercles vertueux en consommant moins de viande, en privilégiant des produits de saison, locaux et les circuits courts, en favorisant les produits biologiques ou exempts de produits chimiques et pesticides de synthèse.

Les intrants (marchandises et services entrants) représentent 32% des émissions de GES de Sciences Po Toulouse. Parmi ces intrants, 95% des émissions de GES sont causées par la consommation de viande.

#### 4.4.1 Mettre en place une démarche d'alimentation responsable

Sciences Po Toulouse a fait le choix d'intégrer l'alimentation dans son bilan carbone mais il n'y a aucun restaurant interne à l'école. Il y a une cafétéria sur place et un restaurant universitaire (CROUS) à quelques minutes de l'établissement.

Les données du Bilan Carbone® ont été alimentées par les réponses des personnels et des étudiant.es aux questionnaires effectués auprès de 374 étudiant.es et 86 personnels relatifs à leurs habitudes alimentaires.

Le CTE a communiqué auprès des étudiant.es et du personnel les résultats du Bilan Carbone® et l'impact de l'alimentation sur les émissions de GES lors des réunions des groupes de travail sur le schéma directeur et lors de différents événements (Semaine de l'écologie et des solidarités en mars 2024, séminaire du personnel le 1<sup>er</sup> juillet 2024). Les résultats et leur analyse seront bientôt à la disposition du public sur le site internet de l'établissement.

Le **guide d'accueil** qui est remis aux étudiant.es le jour de la rentrée reprend également le détail des émissions de GES par secteur et invite les étudiant.es à faire leur bilan carbone.

***Engagement 4.43 : Procéder à des campagnes de sensibilisation pour encourager les étudiant.es et les personnels à consommer moins de viande, à consommer des produits locaux et de saison et à éviter le gaspillage alimentaire.***

L'association étudiante Gaïa a mis en place, à un prix très attractif, pour les étudiants la livraison de paniers de fruits et légumes en direct de producteurs locaux du grand Toulouse avec le groupement « Un goût d'ici » dont les objectifs, au-delà d'une alimentation saine pour les étudiant.es, sont :

- Le maintien d'une agriculture paysanne de proximité, en déclin depuis le développement de l'agriculture industrielle ;
- Le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et favorables à la biodiversité.

##### **Indicateurs :**

- Résultats des enquêtes de satisfaction régulières réalisées auprès des étudiant.es et des personnels au sujet de leur alimentation.
- % des usagers pouvant avoir recours à une alimentation collective responsable.

#### 4.4.2 Agir avec les parties prenantes afin de promouvoir une alimentation responsable

Une cafétéria du CROUS est présente dans les locaux de la Manufacture. Sciences Po Toulouse n'est pas partie prenante au CA du CROUS Toulouse Occitanie. Ce dernier propose chaque jour une option végétarienne aux étudiant.es et un jour par mois uniquement des plats

végétariens. Les cafétérias du CROUS proposent également des sandwichs végétariens et des salades tous les jours.

L'ARIAT (Association du Restaurant Inter Administratif) où un certain nombre de membres du personnel de l'établissement vont déjeuner propose également un plat végétarien tous les jours. Ils communiquent sur la qualité de leurs produits et leur proximité. Cependant ce restaurant va déménager courant 2025 et les solutions à l'étude intègrent l'alimentation responsable.

***Engagement 4.44: Intégrer des critères sur l'alimentation durable pour le choix de la nouvelle restauration du personnel (option végétarienne, produits locaux, de saison et si possible bio).***

***Engagement 4.45 : S'associer au CROUS pour soutenir les propositions d'alimentation responsable. Par exemple, inciter à varier les repas végétariens ou modifier les prix des consommations selon que les consommateurs viennent ou non avec leurs contenants afin de réduire l'utilisation de gobelets à usage unique.***

**Indicateurs :**

- Part de l'offre végétarienne dans les CROUS et dans la restauration collective.
- Résultats d'enquêtes régulières sur les habitudes alimentaires des étudiant.es et personnels.
- % de critères sociaux et environnementaux dans les conventions signées avec le CROUS et la restauration collective pour le personnel.
- Nouveau restaurant administratif favorisant le local et intégrant les critères d'une alimentation responsable.

## **4.5 S'engager dans une démarche de numérique responsable**

En matière d'usages numériques des campagnes de sensibilisation régulières doivent rappeler aux personnels et étudiant.es l'importance d'avoir une démarche responsable sur le stockage des données, l'utilisation de liens plutôt que de pièces jointes et le nettoyage régulier des boîtes mails et des dossiers.

***Engagement 4.46 : Renforcer les efforts visant à encourager une utilisation responsable du numérique***

Bon nombre de pratiques de nature à réduire l'impact du numérique sur notre environnement existent et sont encouragées par Sciences Po Toulouse, notamment à travers **la semaine de sensibilisation "Clean up digital"** mise en place par le CTE.

***Engagement 4.47 : Proposer à l'ensemble de la communauté de Sciences Po Toulouse une sensibilisation sur les volumes de données menée par le service informatique.***

*Engagement 4.48 : Poursuivre et développer les bonnes pratiques du service informatique allant dans ce sens.*

Le principal engagement réside dans le renforcement des efforts en matière d'achat responsable de matériel numérique.

*Engagement 4.49 : Privilégier la réparation et appliquer une politique d'achats de matériel informatique intégrant les apports du plan de l'achat public durable en complément des exigences de l'engagement 4.36.*

## 5. AXE POLITIQUE SOCIALE

## 5.1 Renforcer la politique d'égalité et de diversité au sein de Sciences Po Toulouse

Sciences Po Toulouse développe depuis de nombreuses années une politique de démocratisation, de diversité et de promotion de l'égalité, qui s'est notamment concrétisée par la mise en place d'une direction de « l'Innovation sociale et des Égalités » en Novembre 2016 maintenant nommée « Vie étudiante et promotion des égalités ».

La création d'un parcours de formation « Politique, discriminations, genre » au sein du diplôme de Sciences Po Toulouse atteste de l'engagement de l'établissement en faveur de l'égalité de genre.

Sciences Po Toulouse suit les recommandations de la lettre du 17 avril 2019 de la ministre de l'Enseignement supérieur pour favoriser l'inclusion des personnes transgenres dans la vie étudiante et dans l'établissement et de la circulaire du 7 mai 2023 sur les diplômes.

Un plan d'actions en matière de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discriminations a été adopté en CA en mars 2021. Les orientations de ce plan sont :

- La mise en place d'un nouveau dispositif d'écoute et d'alerte sur les violences sexuelles et les propos discriminatoires
- L'organisation d'actions de prévention des violences sexuelles et des propos discriminatoires
- Une nécessaire évolution des modalités d'accueil des nouveaux entrants et de la structuration de la vie associative.

En avril 2021, le CA a approuvé :

- le **Plan d'action Égalité Professionnelle Femme Homme** afin de :
  - o Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération
  - o Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois
  - o Articuler vie professionnelle et vie personnelle
  - o Lutter contre les VSS (violences sexistes et sexuelles), les harcèlements et les discriminations
- la création du **Comité « Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations » en avril 2021 rattachée à la direction de « l'Innovation sociale et des Égalités »**
- la révision de la charte des associations en intégrant un cadre de lutte contre les VSS et les discriminations.

Lors du CSA de décembre 2023 Sciences Po Toulouse a adhéré au **Schéma Directeur Handicap de l'UTC**. Ce schéma directeur définit un plan d'actions concernant les axes suivants :

- L'accompagnement pour la formation, la diplomation et l'insertion professionnelle des étudiant.es en situation de handicap
- Le développement de politique RH à l'égard du personnel en situation de handicap
- Politique en faveur de la mobilité des étudiant.es et du personnel en situation de handicap
- La recherche en valorisant les thématiques de handicap et en accompagnant des doctorant.es et des chercheur.euses en situation de handicap
- Accessibilité des services (campus, communication et numérique, culture, activités physiques et sportives)



Deux chargé.es de mission handicap sont nommé.es : un.e dédié.e aux apprenant.es et un.e autre pour le personnel.

*Engagement 5.1 : Se mettre en conformité sur la production des bilans sociaux de 2020 à aujourd'hui afin d'ajuster le plan d'action Égalité Professionnelle Femme Homme.*

*Engagement 5.2 : Réactualiser le Plan d'action Égalité Professionnelle Femme Homme en fonction des données et de l'analyse à chaque nouveau bilan social annuel. Être dans une démarche d'amélioration continue.*

*Engagement 5.3 : Formaliser une politique de parité et de diversité dans le recrutement, la promotion et la rémunération des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, ainsi que dans les instances représentatives des personnels.*

*Engagement 5.4 : Proposer des sensibilisations sur les discriminations, aux biais de genre et sur le handicap aux membres du personnel notamment ceux participant à des jurys de recrutement.*

**Indicateurs :**

- % hommes/femmes dans le total des agents par catégories,
- % hommes/femmes dans les instances de gouvernance, et dans les postes d'encadrement
- % de personnels (séniors/ jeunes/ en situation de handicap)
- % de personnels (idem) par catégories

## **5.2 Développer et structurer la formation du personnel à la transition écologique et sociale**

La transition socio-écologique concerne l'ensemble des activités de l'établissement, de son activité principale d'enseignement et de recherche jusqu'aux activités administratives et de supports. La formation du personnel est donc essentielle. Elle doit être destinée à l'ensemble du personnel :

- Membres du comité de direction
- Personnels dédiés à l'enseignement et à la recherche
- Personnels administratifs, des bibliothèques et techniques (fonctions support)

Une attention particulière doit être apportée à la formation à la transition écologique et sociale des décideur.euses et de l'équipe de direction afin qu'ils.elles mettent en avant les démarches DD&RSE dans leur politique générale.

Des formations sur la transition écologique, les VSS, la transidentité, la QVCT (qualité de vie et conditions de travail) ... sont régulièrement proposées aux membres du personnel sous forme de :

- Fresques ou ateliers collaboratifs

- Conférences ou cours magistraux
- Modules e-Learning

À ce jour, seul 30% du personnel a déjà suivi une formation à la transition écologique. Il est essentiel que 100% du personnel soit formé et que la formation aux enjeux socio-écologiques devienne obligatoire.

Pour rappel, la [circulaire N°6425-SG du 21 novembre 2023](#) relative à l’engagement pour la transformation écologique de l’État fixe un objectif de formation de l’ensemble des agents en 2027.

Un **plan de formation sur la transition écologique et sociale** devra être défini afin de répondre aux objectifs pédagogiques suivants :

- Prendre conscience de la situation écologique et climatique et de l’urgence d’agir.
- Aborder les relations complexes et systémiques des enjeux écologiques, sociaux, techniques, politiques et éthiques.
- Intégrer ces aspects dans l’activité professionnelle.
- Développer des méthodes de travail collaboratives et d’intelligence collective.

Entre autre, on pourra se reposer sur les compétences internes existantes notamment de certain.es enseignant.es-chercheur.euses pour assurer certaines formations.

Le suivi du développement des compétences DD&RS devra être intégré à la GPEC de l’établissement.

Cette compétence devra être ajoutée **dans les fiches de poste** et devra constituer un choix de recrutement.

La mutualisation des formations avec les autres établissements de l’EPE UTC et de la COMUE-Exp est un levier pour faciliter le déploiement et l’accès aux formations.

Pour renforcer cette culture sur les enjeux de transition socio-écologique, il conviendra de développer, à l’échelle de l’EPE UTC et de la COMUE-Exp, un **programme de formation** commun pour les personnels (enseignant.es et administratifs) qui pourrait s’articuler entre différents projets qui restent à créer :

- un certificat interdisciplinaire délivré par l’EPE UTC (à explorer avec la FOAD)
- un certificat interdisciplinaire délivré au niveau COMUE-Exp
- un certificat interdisciplinaire délivré au niveau Grandes Écoles (Toulouse Tech)
- des formations professionnelles spécifiques (externalisées)

Pour assurer cette dynamique nouvelle de formation du personnel et optimiser l’offre en direction du personnel, une « personne-ressource » au sein de l’établissement sera désignée pour accompagner les agents.

***Engagement 5.5 : Désigner un référent “formation transition écologique” du personnel chargé du suivi et mise en œuvre en référence à la lettre de cadrage du MESR sur le sujet de septembre 2024***

***Engagement 5.6 : Intégrer dans le catalogue de formations de l’établissement, les formations à la transition écologique et sociale.***

*Engagement 5.7 : Définir un plan de formation pour l'ensemble du personnel en cohérence avec la GPEC de l'établissement afin que 100% du personnel soit formé à la transition écologique et sociale.*

*Engagement 5.8 : Intégrer dans les fiches de postes actuelles les engagements et les valeurs responsables de l'établissement ainsi que les compétences requises en matière de transition écologique qui seront recommandées par le CTE.*

*Engagement 5.9 : Des critères de recrutement en lien avec la transition écologique et sociale seront ajoutés sur toutes les nouvelles fiches de postes publiées : A minima le critère « être formé.e aux enjeux socio-écologiques » qui pourra être complété par des compétences responsables spécifiques au poste.*

*Engagement 5.10 : Organiser une sensibilisation DD&RS lors de l'accueil des nouveaux personnels.*

*Engagement 5.11 : Communiquer régulièrement, à travers le service formation des personnels, sur les potentielles formations liées aux enjeux environnementaux auxquels les membres du personnel peuvent avoir accès.*

**Indicateurs :**

- Existence d'un plan de formation DD&RS à destination des personnels
- % cumulé des personnels administratifs, des bibliothèques et techniques formés au DD&RS
- % d'Enseignant.e.s et/ou Chercheurs/euses formés
- % personnels techniques et ingénieurs dédiés à la recherche et l'innovation formés

## **5.3 Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement**

Afin de développer une politique de qualité de vie dans l'établissement, Sciences Po Toulouse s'appuie sur des instances institutionnelles et sur une organisation dédiée.

Des chargé.es de mission sont nommé.es parmi les enseignant.es-chercheur.euses sur les thématiques de QVCT, lutte contre les VSS, promotion des égalités, vie étudiante et transition écologique. Ils et elles ont la charge d'orienter la politique de l'établissement sur ces thématiques et d'en suivre la mise en œuvre.

### **5.3.1 La QVCT pour le personnel**

Le comité social administratif CSA et la formation spécialisée FS se réunissent régulièrement et sont consultés sur la politique de prévention, de santé et de sécurité de l'établissement.

Un.e conseiller.e prévention est nommé au sein de l'établissement et tiens à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels DUERP. Concernant les risque psycho-sociaux, l'établissement sollicite l'accompagnement de la MGEN. Un diagnostic sera réalisé par ce dernier fin 2024.

Un [diagnostic QVCT](#) a été réalisé fin 2022 par un cabinet extérieur. Le [Plan d'actions](#) est suivi par le comité QVCT. Il se décline sur 4 axes :

- Santé au travail
- RH : ergonomie et encadrement
- Communication et démocratisation
- Actions institutionnelles et indépendantes

Une « [cellule d'écoute](#) » a été créé afin d'apporter un soutien psychologique au personnel. Il est proposé par le réseau PAS (Prévention, Aide et Suivi) de la MGEN. Il permet aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle d'échanger avec un.e psychologue en face à face ou par téléphone. Ces personnes peuvent bénéficier de 3 séances.

Le SCAS (Service Commun d'Action Sociale) a été créé en 2023 pour le personnel. Il propose, principalement, une aide sociale, porte l'action handicap des personnels, met en place des activités de loisirs, sportives et culturelles à destination de tous les personnels à tarifs privilégiés.

### 5.3.2 La QVCT pour les étudiant.es

La commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) est l'instance de dialogue avec les élu.es étudiant.es. Elle participe aux réflexions sur la mise en œuvre des dispositifs visant à la réussite du plus grand nombre d'étudiant.es. Elle favorise les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiant.es.

Sciences Po Toulouse vient de développer un [Schéma Directeur de la Vie Etudiante](#) (SDVE) pour favoriser le bien-être, l'épanouissement et la réussite académique de l'ensemble des apprenant.es de l'établissement. Ce plan sera mis en œuvre pour la période 2024-2026. Il développe les axes suivants :

- Accueillir et accompagner les étudiant.es
- Promouvoir les égalités et lutter contre les discriminations
- Encourager l'engagement et dynamiser la vie de campus

Sciences Po Toulouse est partie prenante du schéma directeur Handicap de l'UTC.

Une cellule de soutien psychologique a aussi été créé pour les étudiant.es. Un bureau est spécifiquement dédié à cet espace d'écoute. L'établissement prend en charge 15 consultations de 1h chacune par semaine à hauteur de 5 séances maximum par étudiant.es. Ces séances sont réalisées par 2 psychologues cliniciennes. Malgré le nombre de créneaux proposés par l'établissement pour les étudiant.es, une attente de 3 semaines pour avoir un rendez-vous est nécessaire en raison d'une forte demande.

Des ateliers de sophrologie sont proposés mensuellement à une vingtaine d'étudiant.es de septembre à avril afin de les aider à mieux gérer le stress et l'anxiété.

Les associations étudiantes sont formées à la lutte contre les VSS et à la prévention des risques festifs. Au moins 2 personnes par association suivent cette formation tous les ans.

Des ateliers sur l'éco-anxiété à destination des étudiant.es sont régulièrement organisés par le CTE.

La bibliothèque propose depuis la rentrée 2024, un nouveau service de prêt d'objets culinaires/festifs : appareil à raclette, appareil à fondue, gaufrier, petits objets de dépannage informatique (clés usb, chargeurs...). Cette offre de service aux usagers permet l'accès à tous.tes à des objets de cohésion sociale, produisant du lien social. Certain.es étudiant.es sont isolé.es, loin de la famille, le coût de ces objets n'étant pas dans leur budget, ce service leur permet d'organiser des moments conviviaux entre ami.es et donc de créer du lien.

***Engagement 5.12 : Améliorer la visibilité des dispositifs à destination du personnel par de la communication et par la création d'une page dédiée sur l'intranet.***

***Engagement 5.13 : Favoriser l'implication des membres du personnel dans les différents comités représentatifs (CTE, QVCT, ...) notamment par la valorisation ou la décharge d'heures.***

***Engagement 5.14 : Organiser prochainement un forum de la santé mentale pour les étudiant.es. Il réunira nos partenaires locaux travaillant sur des problématiques de santé mentale afin de faciliter l'accès des étudiant.es aux ressources qu'ils proposent.***

***Engagement 5.15 : Proposer un soutien à l'éco-anxiété et aux éco-émotions des étudiant.es et des personnels par le biais de groupes de parole, d'ateliers, ...***

***Engagement 5.16 : Favoriser les échanges, les rencontres et les activités entre les étudiant.es, le personnel administratif et les enseignant.es-chercheur.euses afin de créer du lien et de favoriser de bonnes relations de travail et d'étude.***

***Engagement 5.17 : Créer un foyer ou un espace de convivialité, de détente pour les étudiant.es (avec notamment un accès à un évier, un espace cuisine ...).***

***Engagement 5.18 : Établir un plan de formation spécifique santé et sécurité au travail.***

Ce plan de formation devra comprendre :

- La formation et le recyclage régulier des membres du CSA, conseillers/assistants de prévention, personnels soumis à des risques professionnels particuliers
- Des formations à la prévention pour les responsables associatifs
- Une information pour les apprenant.es sur la santé et la sécurité au travail et dans leurs études
- Une communication autour des actions de santé et sécurité au travail, notamment à destination des responsables de direction et de services, des responsables associatifs étudiant.es

|                      |
|----------------------|
| <b>Indicateurs :</b> |
|----------------------|

- % d'élus et responsables associatifs apprenant.es formés à la prévention
- Enquête de satisfaction sur la qualité de vie auprès de l'ensemble des personnels et des apprenant.es
- Nombre d'emprunts de chaque matériel prêté par la bibliothèque

## 5.4 Poursuivre la politique d'égalité des chances pour les apprenant.es

Sciences Po Toulouse a défini une politique d'égalité des chances pour les apprenant.es. Elle a pour objectif de :

- Faciliter l'intégration des primo-entrant.es quels que soient leurs profils
- Favoriser l'inclusion, la cohésion et les échanges entre étudiant.es
- Renforcer l'accueil et l'aménagement spécifique des étudiant.es en situation de handicap (ESH)
- Accueillir et accompagner les étudiant.es internationaux.les
- Proposer des aménagements pour les élèves exerçant une activité parallèle (salarié.es, SHN et AHN, ...)
- Poursuivre et développer la politique d'égalité des chances et de démocratisation dans le cadre des Cordées de la réussite par le programme DISPO, du dispositif des Classes talents, de la participation au PIA (programme d'investissement d'avenir) ACCORDA (pilotage de l'action « Mon projet dans le sup » et participation à l'action « Genre et orientation »)
- Lutter contre la précarité étudiante notamment grâce à des aides financières
- Accompagner à l'orientation et à l'insertion professionnelle

Tous les dispositifs mis en place ou à venir sont décrits dans le [SDVE](#). Des informations sont aussi disponibles sur le site internet de l'établissement : <https://www.sciencespo-toulouse.fr/fr/vie-du-campus>

### Indicateurs :

- Indicateurs de recrutement des apprenant.es quels que soient leurs profils par catégories (taux de boursiers, homme/femme, ESH, SHN, AHN, salarié.es, internationaux...) et territoires
- Nombre d'accompagnements d'apprenant.es en situation de handicap réalisés
- % bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap par type de handicap
- Enquête de satisfaction sur les conditions d'accueil et d'étude/formation
  - Volet apprenant.es en situation de handicap
  - Volet apprenant.es internationaux(les)
  - Volet apprenant.es en difficultés soio-économiques et/ou socio-culturelles
  - Volet suivi projet et insertion professionnels
- sur la cellule/service dédiée au suivi du projet personnel et professionnel
- Indicateurs d'insertion professionnelle (emploi, salaire, statut cadre ou non...) des jeunes diplômé.es par catégories (boursiers, homme/femme...) et territoires

# SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET PRIORISATION DES ENGAGEMENTS PAR AXE

Légende :

- Gains rapides : il s'agit des engagements qui peuvent être réalisés facilement ou rapidement et qui ont un impact significatif. Ils doivent donc être lancés en premier lieu (dans les 6 mois à compter de la validation du schéma directeur).
- Projets à lancer : Il s'agit des engagements qui doivent être planifiés et suivi en mode projet. Ils nécessitent un effort important et ont un impact important. Ceux-ci ont une priorité allant de P1 à P3 (P1 = à mettre en œuvre avant fin 2026, P2 = à mettre en œuvre avant fin 2028, P3 = à mettre en œuvre avant 2030).
- Projets continus : Il s'agit des engagements qui se traduisent par des actions à réaliser de façon régulière ou continue.

| STRATEGIE ET GOUVERNANCE                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                       |                  |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Gains rapides                                                                         | Projets à lancer | Projets continus |
| 1.1 Inscrire la politique de Sciences Po Toulouse dans une démarche éco responsable                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                       |                  |                  |
| 1.1.1 Viser la labellisation DD&RS de l'établissement                                                        | Engagement 1.1 : Autoévaluer annuellement l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement.                                                                                                                                                                                              |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                              | Engagement 1.2 : Assurer un suivi du plan d'actions de ce schéma directeur et en rendre compte annuellement dans toutes les instances notamment en CODIR et en CA.                                                                                                                                                                           |                                                                                       |                  | Annuel           |
| 1.1.2 Consolider une démarche intégrée à l'ensemble des services et des activités de l'établissement         | Engagement 1.3 : Intégrer dans les fiches de mission des chef.fes de service la déclinaison des objectifs DD&RS pour leur périmètre de responsabilité recommandée par le CTE.                                                                                                                                                                |    |                  |                  |
| 1.1.3 Mettre en place une politique d'achats responsables                                                    | Engagement 1.4 : Élaborer une charte des achats responsables applicable à l'ensemble des services et des laboratoires.                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.5 : Réaliser annuellement un bilan des achats.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                              | Engagement 1.6 : Former à l'Achat responsable les services et personnels réalisant des achats ou organisant des événements.                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                       | P1               |                  |
| 1.1.4 Communication responsable                                                                              | Engagement 1.7 : Élaborer une feuille de route de communication responsable (basée sur les préconisations de l'ADEME).                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.8 : Intégrer un membre du service communication en tant que membre invité de CTE.                                                                                                                                                                                                                                               |    |                  |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.9 : Diminuer significativement les objets de communication et intégrer une plus grande exigence sur les critères sociaux et écologiques dans les modalités de production, de distribution et de fin de vie. Et envisager leur remplacement par d'autres initiatives pour diffuser la marque autrement.                          |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.10 : Recenser les prestataires locaux pour les services d'impression répondant à des critères sociaux et éco-responsables (encre écologique, papier recyclé, proximité, réduction des déchets, structures de l'ESS ou d'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, ...).   |    |                  |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.11 : Obtenir le label Imprim'vert® pour le service de reprographie.                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                       | P2               |                  |
| 1.1.5 Organisation d'événements responsables                                                                 | Engagement 1.12 : Recenser les prestataires locaux pour les services de traiteur répondant à des critères sociaux et éco-responsables (produits locaux et de saison, option végétarienne, zéro déchets, structures de l'ESS ou d'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, ...).       |   |                  |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.13 : Engager des partenariats avec les entreprises prestataires locales afin de contribuer à leur stabilité économique.                                                                                                                                                                                                         |                                                                                       | P3               |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.14 : Définir une charte pour l'organisation d'événements responsables.                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                       | P1               |                  |
| 1.2 Se doter d'une gouvernance et d'un pilotage de la transition écologique et sociale pérennes et légitimes |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                       |                  |                  |
| 1.2.1 Poursuivre la mise en place d'une gouvernance pluripartite                                             | Engagement 1.15 : Associer la direction du CTE au CODIR de l'établissement.                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |                  |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.16 : Pérenniser la nomination d'éco-délégué.e.s dans chaque promotion de chaque cycle chargé.e.s d'être les interlocuteur.ice.s privilégié.e.s du CTE dans la transformation de Sciences Po Toulouse.                                                                                                                           |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                              | Engagement 1.17 : Intégrer ces représentant.e.s spécifiques des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision de l'établissement.                                                                                                                                                                                                        |  |                  |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.18 : Favoriser l'intégration des membres du personnel (administratif, enseignant et de recherche) au CTE notamment par des décharges ou des valorisations.                                                                                                                                                                      |                                                                                       | P1               |                  |
| 1.2.2 Renforcer les moyens humains et financiers                                                             | Engagement 1.19 : Pérenniser le poste de chargé.e de pilotage de la transition écologique et l'envisager dans le cadre d'une structuration à définir avec la qualité de vie au travail, la vie étudiante et promotion des égalités et de l'EPE UTC.                                                                                          |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                                              | Engagement 1.20 : Identifier l'impact de la politique DD&RS sur les budgets de l'établissement en intégrant une ligne budgétaire "budget vert" par service.                                                                                                                                                                                  |                                                                                       | P2               | Annuel           |
| 1.3 Contribuer à la construction d'une société responsable                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                       |                  |                  |
| 1.3.1 Susciter l'adhésion des parties-prenantes internes dans une dynamique de pratiques durables            | Engagement 1.21 : Élaborer une stratégie de sensibilisation cohérente avec la stratégie globale DD&RS.                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                       | P1               |                  |
| 1.3.2. S'engager auprès de réseaux d'acteurs locaux et nationaux                                             | Engagement 1.22 : Encourager l'échange des bonnes pratiques à l'échelle du site universitaire toulousain mais aussi à l'échelle nationale. Et institutionnaliser les rencontres entre responsables, acteurs et institutions innovantes en matière de DD&RS sur le site universitaire toulousain et au sein du Réseaux Sciences Po de France. |                                                                                       |                  | Continuel        |
| 1.3.3. Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans le choix des partenaires de l'établissement    | Engagement 1.23 : Veiller au respect des critères sociaux et environnementaux dans toutes les décisions liées aux partenariats de Sciences Po Toulouse, à ses financements ainsi qu'à ses investissements.                                                                                                                                   |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                                              | Engagement 1.24 : Développer des partenariats spécialisés dans la transition socio-écologique (structures de l'ESS, écoles/universités, ...).                                                                                                                                                                                                |                                                                                       |                  | Continuel        |



| ENSEIGNEMENT ET FORMATION                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                       |                  |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Gains rapides                                                                         | Projets à lancer | Projets continus |
| 2.1 Intégrer la transition écologique et sociale dans l'enseignement des apprenant.es                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                       |                  |                  |
| 2.1.1 Sensibiliser aux enjeux socio-écologiques de façon concrète et active                                                  | Engagement 2.1 : Maintenir et rendre obligatoire la sensibilisation aux enjeux socio-écologiques pour l'ensemble des étudiant.es et du personnel notamment en pérennisant la rentrée Climat et Égalités.                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                       | P1               |                  |
| 2.1.2 Enseigner et former à la transition écologique et sociale : le module TEDS                                             | Engagement 2.2 : Garantir l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences relatives à la transition écologique et sociale (TEDS) à tous les étudiant.es de Sciences Po Toulouse.                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.3 : Veiller à ce que toute modification de la maquette du premier et deuxième cycle serve l'objectif de la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse. Ainsi, tout ajout ou modification de cours ne doit pas perdre de vue les enjeux liés à la transition écologique et sociale.                                                                                                                      |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                                              | Engagement 2.4 : Poursuivre les efforts d'intégration de la transition écologique et sociale dans la formation au sein des masters de Sciences Po Toulouse, avec une attention particulière donnée à ceux préparant à la fonction publique et aux carrières internationales.                                                                                                                                                      |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                                              | Engagement 2.5 : Intégrer la formation aux enjeux socio-écologiques dans les programmes de formation continue et d'alternance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                       | P2               |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.6 : Faire évoluer les modules du 1er cycle afin d'intégrer les thèmes du changement climatique, de la biodiversité, des ressources ainsi que de la transition juste et équitable et le concept de limites planétaires comme objet de récit pour donner suite à la note de cadrage du MESR du 13/10/2023 concernant la mise en place des formations à la transition écologique pour les étudiant.es de premier cycle. |                                                                                       | P1               |                  |
| 2.1.3 Visibiliser et poursuivre l'amélioration de la formation                                                               | Engagement 2.7 : Poursuivre l'effort de formation notamment socio-écologique auprès des élèves-ingénieurs en double-diplôme INSA-Sciences Po Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                                              | Engagement 2.8 : Mettre en place une communication renforcée en vue de faire connaître les parcours de 2e cycle spécialisés sur les enjeux socio-écologiques : « Transition Écologique, Risque et Santé (TERS) », « Politique, discriminations, genre (PDG) » et « Développement et solidarité internationale (DSI) ».                                                                                                            |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                                                              | Engagement 2.9 : Renforcer la prise en compte de la parole des apprenant.es dans la redéfinition des maquettes en proposant des enquêtes régulières afin de recueillir le retour d'expériences des étudiant.es en matière de formation. Les éco-délégué.es peuvent jouer un rôle déterminant de collecte d'information, dans l'objectif d'être force de proposition.                                                              |                                                                                       | P2               |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.10 : Participer à un réseau d'échanges de bonnes pratiques entre établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer à travers le partage d'expérience l'offre de formation sur les enjeux socio-écologiques notamment au sein du réseau des Sciences Po de France.                                                                                                                                             |                                                                                       |                  | Continuel        |
| 2.1.4 Développer l'accès à une littérature concernant les enjeux socio-écologiques à la bibliothèque de Sciences Po Toulouse | Engagement 2.11 : Développer et visibiliser un corpus actualisé de ressources bibliographiques en lien avec la transition écologique et sociale, au sein de la bibliothèque de Sciences Po Toulouse et alimenter la « webothèque » de l'établissement.                                                                                                                                                                            |                                                                                       |                  | Annuel           |
| 2.2 Développer les compétences socio-écologiques des apprenant.es                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                       |                  |                  |
| 2.2.1 Apprendre à mettre en application les connaissances et compétences de transition socio-écologique                      | Engagement 2.12 : Pérenniser les formations professionnalisantes (type formation Bilan Carbone®) et les proposer à un grand nombre d'étudiant.es.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                                              | Engagement 2.13 : Privilégier et développer les pédagogies actives (Jeu de rôle, débat, cartographie des controverses, dilemme éthique, etc.) ainsi que l'intelligence collective pour aborder les enjeux socio-écologiques au sein de la formation initiale.                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                                                              | Engagement 2.14 : Intégrer dans les rapports de stage une mention réflexive sur les enjeux socio-écologiques rencontrés dans la mission du stagiaire, c'est-à-dire une synthèse de l'engagement socio-environnemental de l'ensemble stagiaire-stage-structure, cette mention pouvant prendre le format d'un rapport d'étonnement.                                                                                                 |  |                  |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.15 : Avoir une réflexion sur l'intégration de la pratique réflexive des étudiant.es tout au long de leur cursus d'apprentissage.                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P2               |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.16 : Développer les outils (indicateurs) du service insertion professionnelle dans le suivi de l'impact sur les débouchés de la formation du socle commun sur les enjeux socio-écologique.                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       | P2               |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.17 : Faire la promotion des métiers de la transition écologique et sociale sur les réseaux sociaux de Sciences Po Toulouse, le réseau Alumni mais également à travers l'organisation de tables rondes.                                                                                                                                                                                                               |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                                                              | Engagement 2.18 : Mettre en valeur les initiatives éco-responsables des étudiant.es (communication, projets portés par les étudiant.es de 1ère année, bonifications, ...) et les soutenir, dans la mesure du possible, en apportant des moyens (matériels, conseils...).                                                                                                                                                          |                                                                                       |                  | Continuel        |
| 2.2.2 Accompagner et reconnaître les initiatives étudiantes dans la réalisation de projets socio-écologiques                 | Engagement 2.19 : Pérenniser les prix destinés à récompenser les mémoires sur les enjeux écologiques et sur les enjeux d'égalité et des discriminations.                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                                                              | Engagement 2.20 : Institutionnaliser via le soutien de la direction les initiatives étudiantes de type semaine de l'écologie et des solidarités, Club Développement Durable, événements, projets en lien avec la thématique de la transition écologique et sociale.                                                                                                                                                               |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                                                              | Engagement 2.21 : Poursuivre les efforts visant à encourager le fonctionnement écologique des associations de l'école notamment en conditionnant leurs subventions au respect des principes de la transition socio-écologique.                                                                                                                                                                                                    |  |                  |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.22 : Promouvoir des critères sociaux et environnementaux lors de l'attribution annuelle des subventions aux associations par l'établissement.                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |                  |                  |
|                                                                                                                              | Engagement 2.23 : Rendre obligatoire une formation dédiée à la transition écologique et sociale pour l'ensemble des responsables des associations notamment sur leurs devoirs et responsabilités.                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                       | P1               |                  |

| 2.3 Accompagner les acteurs de la formation dans le développement des compétences socio-écologiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Engagement 2.24 : Réaliser une enquête sur les pratiques pédagogiques des enseignant.es et/ou chercheur.euses.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |    |                  |                  |
| Engagement 2.25 : Continuer à proposer des formations et des outils d'auto-formation spécifiques aux enseignant.es sur l'intégration des enjeux socio-écologiques dans les enseignements qui sera géré par le service formation des personnels.                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  | Continuel        |
| Engagement 2.26 : Définir un plan d'incitation et de soutien à la pédagogie sur les enjeux socio-écologiques notamment par la valorisation des initiatives pédagogiques et de recherche d'intégration de ces enjeux et de transversalité (reconnaissance dans le service, primes, décharge, promotion, rémunération, reconnaissance de l'expertise, ...).                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P2               |                  |
| Engagement 2.27 : Former à la transition écologique de façon systématique les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.euses néo-entrant afin de suivre les préconisations du MESR de Sept 2024 (note préconisations Formation TEDS Enseignants Chercheurs).                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P1               |                  |
| 2.4 Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes de transition écologique et sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| 2.4.1 Favoriser la diffusion et l'accès à la connaissance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Engagement 2.28 : Multiplier les conférences et événements dédiés ouverts à tous les publics.                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                       |                  | Récurrent        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 2.29 : Favoriser le partage des contenus et outils pédagogiques (kits pédagogiques, vidéothèque, conférences en Visio, e-learning, études de cas en ligne, ...).                                                                                                                                         |                                                                                       |                  | Continuel        |
| 2.4.2 Favoriser le co-développement à l'international sur les enjeux de transition écologique et sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Engagement 2.30 : Privilégier le développement des partenariats en Europe pour la mobilité étudiante afin de réduire l'empreinte carbone de la mobilité étudiante.                                                                                                                                                  |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 2.31 : Développer des partenariats internationaux (portant sur les formations, les échanges, le soutien aux initiatives écocitoyennes...) dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) sur des problématiques relatives aux Objectifs de Développement Durable (ODD). |                                                                                       | P3               |                  |
| RECHERCHE ET INNOVATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| ENGAGEMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Gains rapides                                                                         | Projets à lancer | Projets continus |
| 3.1 Développer une recherche et des réseaux de chercheur.euses engagé.es                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| Engagement 3.1 : Formaliser la stratégie éco-responsable des laboratoires notamment en intégrant un axe DD&RS dans le rapport d'auto-évaluation HCERES prévu en 2025.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P1               |                  |
| Engagement 3.2 : Consolider un partenariat durable entre les laboratoires de Sciences Po Toulouse et les réseaux de chercheur.es engagé.es tels que le collectif Labos 1.5 et l'ATECOPOL (Atelier d'écologie politique) afin d'échanger des bonnes pratiques et réfléchir ensemble sur les enjeux écologiques et sociaux au sein du milieu de la recherche. Des événements sur la transition écologique et sociale s'adressant à un public de chercheur.euses devront en découler. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P2               |                  |
| Engagement 3.3 : Suivre les actions menées par la COMUE-Exp Université de Toulouse et participer à son réseau TES inter-établissements sur les enjeux de transition socio-écologique.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  | Continuel        |
| 3.2 Se doter d'un pilotage opérationnel de la stratégie écologique et sociale de la recherche et de l'innovation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| Engagement 3.4 : Nommer un.e chargé.e de mission DD&RS pour la recherche qui garantira la mise en œuvre et le suivi des objectifs DD&RS du pôle recherche et l'accompagnera au niveau de la direction.                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |                  |                  |
| 3.3 Décarboner les activités des laboratoires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| Engagement 3.5 : Poursuivre la mise en œuvre de la Charte du Laboratoire engagé et du Mémo du chercheur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  | Continuel        |
| Engagement 3.6 : Présenter le tableau de bord annuel des émissions de GES des laboratoires et de chaque projet lors des AG des laboratoires et le rendre public.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  | Annuel           |
| 3.4 Prendre en compte les enjeux socio-écologiques dans la conduite des projets de recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| Engagement 3.7 : Rédiger une fiche DD&RS pour chaque projet de recherche (mise à jour annuellement) recensant les impacts socio-écologiques du projet (ODD et empreinte carbone), les méthodes de recherche utilisées permettant de favoriser l'intégration des enjeux socio-écologiques (interdisciplinarité, sciences participatives...) ainsi que les contributions.                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P1               |                  |
| Engagement 3.8 : Lors des AG des laboratoires, présenter un tableau de bord DD&RS annuel des projets de recherche.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  | Annuel           |
| 3.5 Encourager la recherche sur la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| Engagement 3.9 : Favoriser financièrement la recherche sur les thématiques écologiques et sociales dans les laboratoires et chaire de Sciences Po Toulouse (communication autour des bourses disponibles, augmentation des ressources allouées aux événements/colloques donnant de la visibilité à ces activités, etc.).                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P2               |                  |
| Engagement 3.10 : Comme préconisé par le rapport Jean Jouzel, valoriser à l'échelle de l'institution et au-delà les carrières des enseignant.es menant des recherches pluridisciplinaires liées à la transition écologique et sociale.                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  | Continuel        |
| 3.6 Renforcer le cadre éthique de la recherche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       |                  |                  |
| Engagement 3.11 : Engager une réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la Recherche afin de définir des règles d'intégrité scientifique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P2               |                  |
| Engagement 3.12 : Formaliser une politique de diffusion ouverte des savoirs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | P3               |                  |

| ENVIRONNEMENT                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                       |                  |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Gains rapides                                                                         | Projets à lancer | Projets continus |
| 4.1 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire la consommation des ressources |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                       |                  |                  |
| 4.1.1. Tenir une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030           | Engagement 4.1 : Réaliser le Bilan Carbone® de l'établissement tous les 3 ans et actualiser le plan d'actions de réduction des GES en conséquence.                                                                                                                                 |                                                                                       |                  | Triannal         |
|                                                                                              | Engagement 4.2 : Mettre en place un système de pilotage et de recueil des données auprès des services pour l'actualisation du Bilan carbone® en impliquant tous les acteurs de Sciences Po Toulouse et de l'EPE UTC.                                                               |                                                                                       | P1               |                  |
| 4.1.2 Améliorer la performance énergétique du bâti                                           | Engagement 4.3 : Inciter l'UTC à réaliser un état des lieux périodique de la performance énergétique des bâtiments.                                                                                                                                                                |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.4 : Continuer à inciter l'EPE UTC à engager une stratégie d'investissement sur l'efficacité des bâtiments sur le moyen terme.                                                                                                                                         |                                                                                       |                  | Continuel        |
| 4.1.3 Poursuivre notre démarche de sobriété énergétique                                      | Engagement 4.5 : Veiller à éviter tout surchauffage dans les salles de cours et initier des mesures de sobriété énergétique.                                                                                                                                                       |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                              | Engagement 4.6 : Éteindre les appareils électriques qui peuvent l'être hors horaires d'ouverture.                                                                                                                                                                                  |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                              | Engagement 4.7 : Promouvoir une réflexion au sein du service logistique sur les consommations d'énergie et d'eau dans l'objectif de développer une culture de la sobriété au sein de l'établissement.                                                                              |                                                                                       | P2               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.8 : Améliorer la sensibilisation dans toutes les salles/amphi/bureaux sur les écogestes (autocollants sur interrupteurs, affiche, fond d'écran d'ordinateur).                                                                                                         |    |                  |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.9 : Faire une communication pédagogique sur les mesures de sobriété collectives et individuelles en direction des agents et étudiant.es (affiches, diffusion mail, alerte pic de consommation).                                                                       |                                                                                       |                  | Biannuel         |
|                                                                                              | Engagement 4.10 : Mettre en place un "référent sobriété" pour appuyer le suivi et l'application des mesures de sobriété énergétique (objectif 35 du plan sobriété).                                                                                                                |    |                  |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.11 Suivre le plan de sobriété de l'établissement et celui de l'EPE UTC au plus haut niveau de la gouvernance de l'établissement.                                                                                                                                      |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                              | Engagement 4.12 : Systématiser la transmission de la consommation d'énergie (électricité et gaz) de la part d'UTC afin d'assurer son suivi.                                                                                                                                        |   |                  |                  |
| 4.1.4 Réguler la consommation d'eau                                                          | Engagement 4.13 : Systématiser la transmission de la consommation d'eau de la part d'UTC afin d'assurer son suivi.                                                                                                                                                                 |  |                  |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.14 : Mettre en place un plan d'action afin de réduire et optimiser la consommation d'eau.                                                                                                                                                                             |                                                                                       | P2               |                  |
| 4.1.5 Faire évoluer la mobilité du personnel et des étudiant.es                              | Engagement 4.15 : Inciter les étudiant.es à favoriser les pays européens pour leur année de mobilité et utiliser le train pour s'y rendre.                                                                                                                                         |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                              | Engagement 4.16 : Amorcer une réflexion relative aux enjeux socio-écologiques de la mobilité internationale, entrante et sortante, des étudiantes et étudiants à Sciences Po Toulouse.                                                                                             |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.17 : Penser l'échange universitaire dans sa dimension éco-responsable et co-construire des solutions durables avec les parties prenantes.                                                                                                                             |                                                                                       | P2               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.18 : Développer une politique de sensibilisation en direction des étudiant.es pour l'utilisation des mobilités soutenables durant leur année de mobilité et / ou de césure (train, vélo, covoiturage, bateau, etc.) y compris dans sa politiques d'aides financières. |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.19 : Penser et développer les initiatives de crédit mobilité non contraignant (projet de carte carbone proposé par les éco-délégué.es).                                                                                                                               |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.20 : Aborder l'impact des transports aériens lors des réunions de présentation de l'année de mobilité afin que chaque étudiant.e puisse prendre une décision informée.                                                                                                |                                                                                       |                  | Annuel           |
|                                                                                              | Engagement 4.21 : Valoriser les expériences universitaires et professionnelles à l'échelle locale et nationale.                                                                                                                                                                    |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                              | Engagement 4.22 : S'inscrire dans le Plan de mobilité de site de la COMUE-Exp et construire un Plan mobilité de l'établissement.                                                                                                                                                   |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.23 : Réaliser un guide de la mobilité durable à destination des étudiant.es.                                                                                                                                                                                          |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.24 : Continuer à encourager les associations étudiantes à respecter les principes de transition écologique intégrés en annexe de la Charte du 7 février 2024 au regard notamment des voyages et des moyens de transport utilisés.                                     |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                              | Engagement 4.25 : Inciter le personnel à réduire les déplacements en avion aux rencontres qui ne peuvent se faire qu'en présentiel.                                                                                                                                                |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                              | Engagement 4.26 : Faciliter les usages responsables des outils de visioconférence pour limiter certains déplacements.                                                                                                                                                              |                                                                                       |                  | Continuel        |
|                                                                                              | Engagement 4.27 : L'établissement devra intégrer dans son règlement intérieur des ambitions en matière de mobilité durable.                                                                                                                                                        |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.28 : Diffuser et sensibiliser aux outils comme le Guide des bonnes pratiques.                                                                                                                                                                                         |  |                  |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.29 : Initier une réflexion de fond sur les déplacements professionnels.                                                                                                                                                                                               |                                                                                       | P1               |                  |
|                                                                                              | Engagement 4.30 : Mettre en place un questionnaire récurrent sur les modes de déplacement domicile-école pour le personnel et les étudiant.es selon une fréquence à définir.                                                                                                       |  |                  |                  |

| 4.2 Améliorer la gestion des déchets                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |    |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------|
| 4.2.1 Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères                                                                                                                                   | Engagement 4.31 : Encourager les prestataires de proximité à valoriser les contenants réutilisables (avec l'entreprise toulousaine "en boîte le plat" par exemple).                                                                                                                                                                                             |                                                                                     | P2 |           |
|                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 4.32 : Mettre en place un plan d'action de réduction des ordures ménagères résiduelle et d'augmentation de l'efficacité du tri.                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                     | P1 |           |
|                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 4.33 : Installer un compost ou un système de récupération des biodéchets.                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |    |           |
|                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 4.34 : Sensibiliser les étudiant.es et le personnel au tri des déchets et à sa réduction.                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                     |    | Récurrent |
| 4.2.2 Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les D.E.E.E.                                                                                                                                                         | Engagement 4.35: Organiser une nouvelle campagne de don de matériel informatique.                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                     | P2 |           |
|                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 4.36 : Soumettre l'ensemble du parc informatique de l'établissement aux exigences de consommation durable précitées.                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     | P1 |           |
|                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 4.37 : Poursuivre et encourager les bonnes pratiques du service reprographie en la matière (recyclage systématique du papier, développement de l'utilisation du papier recyclé, récupération/recyclage du toner usagé, impression systématique en recto/verso, réutilisation du papier usagé, réutilisation des cartons et des emballages ramettes). |                                                                                     |    | Continuel |
| 4.3 Développer une politique en faveur de la biodiversité                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |    |           |
| Engagement 4.38 : Parvenir à mobiliser l'UTC pour végétaliser et sauver les arbres de la cour.                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     | P1 |           |
| Engagement 4.39 : Faire valider en interne puis par l'UTC le Plan biodiversité : diagnostic, constat et propositions d'aménagements du site.                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     | P1 |           |
| Engagement 4.40 : Prévoir l'installation de bancs, tables et chaises pour discuter, travailler, se reposer ou déjeuner à l'extérieur.                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     | P2 |           |
| Engagement 4.41 : Envisager une réflexion sur des projets en faveur de la biodiversité à mener à l'extérieur du campus par un soutien financier ou humain à une association environnementale.                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     | P3 |           |
| Engagement 4.42 : Organiser des sorties de reconexion à la nature pour les étudiant.es et le personnel afin de découvrir et créer du lien avec le vivant.                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |    | Récurrent |
| 4.4 S'engager dans une démarche pour une alimentation responsable                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |    |           |
| 4.4.1 Mettre en place une démarche d'alimentation responsable                                                                                                                                                      | Engagement 4.43 : Procéder à des campagnes de sensibilisation pour encourager les étudiant.es et les personnels à consommer moins de viande, à consommer des produits locaux et de saison et à éviter le gaspillage alimentaire.                                                                                                                                |                                                                                     |    | Récurrent |
| 4.4.2 Agir avec les parties prenantes afin de promouvoir une alimentation responsable.                                                                                                                             | Engagement 4.44: Intégrer des critères sur l'alimentation durable pour le choix de la nouvelle restauration du personnel (option végétarienne, produits locaux, de saison et si possible bio).                                                                                                                                                                  |                                                                                     | P1 |           |
|                                                                                                                                                                                                                    | Engagement 4.45 : S'associer au CROUS pour soutenir les propositions d'alimentation responsable. Par exemple, inciter à varier les repas végétariens ou modifier les prix des consommations selon que les consommateur.ices viennent ou non avec leurs contenants afin de réduire l'utilisation de gobelets à usage unique.                                     |                                                                                     | P2 |           |
| 4.5 S'engager dans une démarche de numérique responsable                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |    |           |
| Engagement 4.46 : Renforcer les efforts visant à encourager une utilisation responsable du numérique.                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |    | Continuel |
| Engagement 4.47 : Proposer à l'ensemble de la communauté de Sciences Po Toulouse une sensibilisation sur les volumes de données menée par le service informatique.                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     | P2 |           |
| Engagement 4.48 : Poursuivre et développer les bonnes pratiques du service informatique allant dans ce sens.                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |    | Continuel |
| Engagement 4.49 : Privilégier la réparation et appliquer une politique d'achats de matériel informatique intégrant les apports du plan de l'achat public durable en complément des exigences de l'engagement 4.36. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     | P1 |           |

| POLITIQUE SOCIALE                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                     |                  |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| ENGAGEMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Gains rapides                                                                       | Projets à lancer | Projets continus |
| <b>5.1 Renforcer la politique d'égalité et de diversité au sein de Sciences Po Toulouse</b>                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                     |                  |                  |
| Engagement 5.1 : Se mettre en conformité sur la production des bilans sociaux de 2020 à aujourd'hui afin d'ajuster le plan d'action Égalité Professionnelle Femme Homme.                                                                                                                                            |                                                                                     | P1               |                  |
| Engagement 5.2 : Réactualiser le Plan d'action Égalité Professionnelle Femme Homme en fonction des données et de l'analyse à chaque nouveau bilan social annuel. Être dans une démarche d'amélioration continue.                                                                                                    |                                                                                     | P1               |                  |
| Engagement 5.3 : Formaliser une politique de parité et de diversité dans le recrutement, la promotion et la rémunération des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, ainsi que dans les instances représentatives des personnels.                                                            |                                                                                     | P1               |                  |
| Engagement 5.4 : Proposer des sensibilisations sur les discriminations, aux biais de genre et sur le handicap aux membres du personnel notamment ceux participant à des jurys de recrutement.                                                                                                                       |                                                                                     | P2               |                  |
| <b>5.2 Développer et structurer la formation du personnel à la transition écologique et sociale</b>                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                     |                  |                  |
| Engagement 5.5 : Désigner un référent "formation transition écologique" du personnel chargé du suivi et mise en œuvre en référence à la lettre de cadrage du MESR sur le sujet de septembre 2024.                                                                                                                   |  |                  |                  |
| Engagement 5.6 : Intégrer dans le catalogue de formations de l'établissement, les formations à la transition écologique et sociale.                                                                                                                                                                                 |  |                  |                  |
| Engagement 5.7 : Définir un plan de formation pour l'ensemble du personnel en cohérence avec la GPEC de l'établissement afin que 100% du personnel soit formé à la transition écologique et sociale.                                                                                                                |                                                                                     | P1               |                  |
| Engagement 5.8 : Intégrer dans les fiches de postes actuelles les engagements et les valeurs responsables de l'établissement ainsi que les compétences requises en matière de transition écologique qui seront recommandées par le CTE.                                                                             |  |                  |                  |
| Engagement 5.9 : Des critères de recrutement en lien avec la transition écologique et sociale seront ajoutés sur toutes les nouvelles fiches de postes publiées : A minima le critère « être formé.e aux enjeux socio-écologiques » qui pourra être complété par des compétences responsables spécifiques au poste. |  |                  |                  |
| Engagement 5.10 : Organiser une sensibilisation DD&RS lors de l'accueil des nouveaux personnels.                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                     |                  | Annuel           |
| Engagement 5.11 : Communiquer régulièrement, à travers le service formation des personnels, sur les potentielles formations liées aux enjeux environnementaux auxquels les membres du personnel peuvent avoir accès.                                                                                                |                                                                                     |                  | Continuel        |
| <b>5.3 Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement</b>                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                     |                  |                  |
| Engagement 5.12 : Améliorer la visibilité des dispositifs à destination du personnel par de la communication et par la création d'une page dédiée sur l'intranet.                                                                                                                                                   |                                                                                     | P2               |                  |
| Engagement 5.13 : Favoriser l'implication des membres du personnel dans les différents comités représentatifs (CTE, QVCT, ...) notamment par la valorisation ou la décharge d'heures.                                                                                                                               |                                                                                     | P1               |                  |
| Engagement 5.14 : Organiser prochainement un forum de la santé mentale pour les étudiant.es. Il réunira nos partenaires locaux travaillant sur des problématiques de santé mentale afin de faciliter l'accès des étudiant.es aux ressources qu'ils proposent.                                                       |                                                                                     | P2               |                  |
| Engagement 5.15 : Proposer un soutien à l'éco-anxiété et aux éco-émotions des étudiant.es et des personnels par le biais de groupes de parole, d'ateliers, ...                                                                                                                                                      |                                                                                     | P1               |                  |
| Engagement 5.16 : Favoriser les échanges, les rencontres et les activités entre les étudiant.es, le personnel administratif et les enseignant.es-chercheur.euses afin de créer du lien et de favoriser de bonnes relations de travail et d'étude.                                                                   |                                                                                     |                  | Récurrent        |
| Engagement 5.17 : Créer un foyer ou un espace de convivialité, de détente pour les étudiant.es (avec notamment un accès à un évier, un espace cuisine ...).                                                                                                                                                         |                                                                                     | P1               |                  |
| Engagement 5.18 : Établir un plan de formation spécifique santé et sécurité au travail.                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                     | P1               |                  |
| <b>5.4 Poursuivre la politique d'égalité des chances pour les apprenant.es</b>                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                     |                  |                  |
| <b>Partie couverte par le Schéma directeur Vie Etudiante 2024</b>                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                     |                  |                  |

# GLOSSAIRE

ADEME : agence de la transition écologique anciennement agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
AG : Assemblée Générale  
AHN : artiste de haut niveau  
ATECOPOL : Atelier d'écologie politique  
BU : bibliothèque universitaire  
CA : conseil d'administration  
CDD : contrat à durée déterminée  
CFVE : commission des formations et de la vie étudiante  
CIRSES : collectif pour l'intégration de la responsabilité sociétale et du développement durable dans l'enseignement supérieur  
CNDP : Commission nationale du débat public  
CNED : centre national d'enseignement à distance  
CODIR : Comité de direction  
COMUE-Exp : Comue expérimentale Université de Toulouse - communauté d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région Occitanie rattaché à l'académie de Toulouse  
COP : Conférence des Parties (Conference of the Parties)  
CS : commission scientifique  
CSA : comité social d'administration  
CTE : comité de transition écologique  
DD&RS : développement durable et responsabilité sociétale  
DD&RSE : développement durable et responsabilité sociétale et environnementale  
DISPO : programme d'égalité des chances de Sciences Po Toulouse  
DPE : Diagnostic de performance énergétique  
DSI : Développement et solidarité internationale  
DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels  
EPE UTC : établissement public expérimental Université Toulouse Capitole  
ESH : étudiant en situation de handicap  
ESR : enseignement supérieur et recherche  
ESS : économie sociale et solidaire  
FOAD : Formation ouverte à distance  
FS : formation spécialisée  
GES : gaz à effet de serre  
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences  
HAL : Hyper Article en Ligne - plateforme pluridisciplinaire nationale pour le dépôt et la consultation des écrits, travaux et résultats de recherches scientifiques des chercheur.euses et enseignant.es-chercheur.euses  
HCERES : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
IEP : institut d'études politiques  
INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement  
INSA : institut national des sciences appliquées de Toulouse  
QVCT : qualité de vie et conditions de travail  
LaSSP : Laboratoire des sciences sociales du politique  
LED : Light Emitting Diode - Diode émettant de la lumière

LEREPS : Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes Sociaux  
 LGBTQIA+ : Lesbienne, Gay, Bisexuel-le, Trans(ou transgenre), Queer, Intersexe, Asexuel-le et autres termes désignant les genres et les sexualités  
 MESR : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
 MGEN : La Mutuelle générale de l'Éducation nationale  
 MOOC : Cours d'enseignement diffusé sur Internet  
 ODD : objectifs de développement durable  
 PAS : réseau Prévention, Aide et Suivi  
 PDG : Politique, discriminations, genre  
 PIA : programme d'investissement d'avenir  
 PNAD : plan national pour des achats durables  
 PPGER : Plan pluriannuel de gros entretien et réparations  
 RH : ressources humaines  
 S3C : Socle Commun de Connaissances et de Compétences transversales sur l'anthropocène  
 SCAS : Service Commun d'Action Sociale  
 SDE : Schéma directeur des énergies  
 SHN : sportif de haut niveau  
 SPE : service public éco-responsable  
 TEDS : transition écologique pour un développement soutenable  
 TERS : Transition Écologique, Risque et Santé  
 TES : transition écologique et sociale  
 UT3 : Université Toulouse III - Paul Sabatier  
 UT2J : Université de Toulouse - Jean Jaurès  
 UTC : Université de Toulouse Capitole  
 UVED : Université Virtuelle Environnement et Développement Durable  
 VSS : violences sexistes et sexuelles

# TABLES DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>4</b>  |
| <b>1. AXE STRATÉGIE ET GOUVERNANCE .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>10</b> |
| <b>1.1 Inscrire la politique de Sciences Po Toulouse dans une démarche éco responsable ....</b>                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>11</b> |
| 1.1.1 Viser la labellisation DD&RS de l'établissement .....                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 11        |
| Engagement 1.1 : Autoévaluer annuellement l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement.....                                                                                                                                                                                             | 11        |
| Engagement 1.2 : Assurer un suivi du plan d'actions de ce schéma directeur et en rendre compte annuellement dans toutes les instances notamment en CODIR et en CA. ....                                                                                                                                                                         | 12        |
| 1.1.2 Consolider une démarche intégrée à l'ensemble des services et des activités de l'établissement.....                                                                                                                                                                                                                                       | 12        |
| Engagement 1.3 : Intégrer dans les fiches de mission des chef.fes de service la déclinaison des objectifs DD&RS pour leur périmètre de responsabilité recommandée par le CTE.....                                                                                                                                                               | 12        |
| 1.1.3 Mettre en place une politique d'achats responsables .....                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 12        |
| Engagement 1.4 : Élaborer une charte des achats responsables applicable à l'ensemble des services et des laboratoires. ..                                                                                                                                                                                                                       | 12        |
| Engagement 1.5 : Réaliser annuellement un bilan des achats. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                | 12        |
| Engagement 1.6 : Former à l'Achat responsable les services et personnels réalisant des achats ou organisant des événements. ....                                                                                                                                                                                                                | 12        |
| 1.1.4 Communication responsable .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 13        |
| Engagement 1.7 : Élaborer une feuille de route de communication responsable (basée sur les préconisations de l'ADEME). ....                                                                                                                                                                                                                     | 14        |
| Engagement 1.8 : Intégrer un membre du service communication en tant que membre invité de CTE. ....                                                                                                                                                                                                                                             | 14        |
| Engagement 1.9 : Diminuer significativement les objets de communication et intégrer une plus grande exigence sur les critères sociaux et écologiques dans les modalités de production, de distribution et de fin de vie. Et envisager leur remplacement par d'autres initiatives pour diffuser la marque autrement.....                         | 14        |
| Engagement 1.10 : Recenser les prestataires locaux pour les services d'impression répondant à des critères sociaux et éco-responsables (encre écologique, papier recyclé, proximité, réduction des déchets, structures de l'ESS ou d'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, ...). .... | 14        |
| Engagement 1.11 : Obtenir le label Imprim'vert® pour le service de reprographie.....                                                                                                                                                                                                                                                            | 14        |
| 1.1.5 Organisation d'évènements responsables.....                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 14        |
| Engagement 1.12 : Recenser les prestataires locaux pour les services de traiteur répondant à des critères sociaux et éco-responsables (produits locaux et de saison, option végétarienne, zéro déchets, structures de l'ESS ou d'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, ...). ....     | 14        |
| Engagement 1.13 : Engager des partenariats avec les entreprises prestataires locales afin de contribuer à leur stabilité économique. ....                                                                                                                                                                                                       | 14        |
| Engagement 1.14 : Définir une charte pour l'organisation d'évènements responsables.....                                                                                                                                                                                                                                                         | 14        |
| <b>1.2 Se doter d'une gouvernance et d'un pilotage de la transition écologique et sociale pérennes et légitimes .....</b>                                                                                                                                                                                                                       | <b>15</b> |
| 1.2.1 Poursuivre la mise en place d'une gouvernance pluripartite.....                                                                                                                                                                                                                                                                           | 15        |
| Engagement 1.15 : Associer la direction du CTE au CODIR de l'établissement.....                                                                                                                                                                                                                                                                 | 15        |
| Engagement 1.16 : Pérenniser la nomination d'éco-délégué.e.s dans chaque promotion de chaque cycle chargé.e.s d'être les interlocuteur.ice.s privilégié.e.s du CTE dans la transformation de Sciences Po Toulouse.....                                                                                                                          | 15        |
| Engagement 1.17 : Intégrer ces représentant.e.s spécifiques des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision de l'établissement.....                                                                                                                                                                                                       | 15        |
| Engagement 1.18 : Favoriser l'intégration des membres du personnel (administratif, enseignant et de recherche) au CTE notamment par des décharges ou des valorisations.....                                                                                                                                                                     | 15        |
| 1.2.2 Renforcer les moyens humains et financiers .....                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 16        |
| Engagement 1.19 : Pérenniser le poste de chargé.e de pilotage de la transition écologique et l'envisager dans le cadre d'une structuration à définir avec la qualité de vie au travail, la vie étudiante et promotion des égalités et de l'EPE UTC .....                                                                                        | 16        |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Engagement 1.20 : Identifier l'impact de la politique DD&RS sur les budgets de l'établissement en intégrant une ligne budgétaire "budget vert" par service.....                                                                                                                                                                                                                                                                        | 16        |
| <b>1.3 Contribuer à la construction d'une société responsable.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>17</b> |
| 1.3.1 Susciter l'adhésion des parties-prenantes internes dans une dynamique de pratiques durables.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 17        |
| Engagement 1.21 : Élaborer une stratégie de sensibilisation cohérente avec la stratégie globale DD&RS. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 17        |
| 1.3.2 S'engager auprès de réseaux d'acteurs locaux et nationaux .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 17        |
| Engagement 1.22 : Encourager l'échange des bonnes pratiques à l'échelle du site universitaire toulousain mais aussi à l'échelle nationale. Et institutionnaliser les rencontres entre responsables, acteurs et institutions innovantes en matière de DD&RS sur le site universitaire toulousain et au sein du Réseaux Sciences Po de France. ....                                                                                      | 18        |
| 1.3.3 Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans le choix des partenaires de l'établissement.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 18        |
| Engagement 1.23 : Veiller au respect des critères sociaux et environnementaux dans toutes les décisions liées aux partenariats de Sciences Po Toulouse, à ses financements ainsi qu'à ses investissements. ....                                                                                                                                                                                                                        | 18        |
| Engagement 1.24 : Développer des partenariats spécialisés dans la transition socio-écologique (structures de l'ESS, écoles/universités, ...). ....                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 18        |
| <b>2. AXE ENSEIGNEMENT ET FORMATION .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>19</b> |
| <b>2.1 Intégrer la transition écologique et sociale dans l'enseignement des apprenant.es .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>20</b> |
| 2.1.1 Sensibiliser aux enjeux socio-écologiques de façon concrète et active .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 20        |
| Engagement 2.1 : Maintenir et rendre obligatoire la sensibilisation aux enjeux socio-écologiques pour l'ensemble des étudiant.es et du personnel notamment en pérennisant la rentrée Climat et Égalités. ....                                                                                                                                                                                                                          | 20        |
| 2.1.2 Enseigner et former à la transition écologique et sociale : le module TEDS... ..                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 20        |
| Engagement 2.2 : Garantir l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences relatives à la transition écologique et sociale (TEDS) à tous les étudiant.es de Sciences Po Toulouse. ....                                                                                                                                                                                                                                      | 21        |
| Engagement 2.3 : Veiller à ce que toute modification de la maquette du premier et deuxième cycle serve l'objectif de la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse. Ainsi, tout ajout ou modification de cours ne doit pas perdre de vue les enjeux liés à la transition écologique et sociale. ....                                                                                                                      | 21        |
| Engagement 2.4 : Poursuivre les efforts d'intégration de la transition écologique et sociale dans la formation au sein des masters de Sciences Po Toulouse, avec une attention particulière donnée à ceux préparant à la fonction publique et aux carrières internationales. ....                                                                                                                                                      | 21        |
| Engagement 2.5 : Intégrer la formation aux enjeux socio-écologiques dans les programmes de formation continue et d'alternance. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 21        |
| Engagement 2.6 : Faire évoluer les modules du 1er cycle afin d'intégrer les thèmes du changement climatique, de la biodiversité, des ressources ainsi que de la transition juste et équitable et le concept de limites planétaires comme objet de récit pour donner suite à la note de cadrage du MESR du 13/10/2023 concernant la mise en place des formations à la transition écologique pour les étudiant.es de premier cycle. .... | 21        |
| 2.1.3 Visibiliser et poursuivre l'amélioration de la formation .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 21        |
| Engagement 2.7 : Poursuivre l'effort de formation notamment socio-écologique auprès des élèves-ingénieurs en double-diplôme INSA-Sciences Po Toulouse.....                                                                                                                                                                                                                                                                             | 21        |
| Engagement 2.8 : Mettre en place une communication renforcée en vue de faire connaître les parcours de 2 <sup>e</sup> cycle spécialisés sur les enjeux socio-écologiques : « Transition Écologique, Risque et Santé (TERS) », « Politique, discriminations, genre (PDG) » et « Développement et solidarité internationale (DSI) ».....                                                                                                 | 21        |
| Engagement 2.9 : Renforcer la prise en compte de la parole des apprenant.es dans la redéfinition des maquettes en proposant des enquêtes régulières afin de recueillir le retour d'expériences des étudiant.es en matière de formation. Les éco-délégué.es peuvent jouer un rôle déterminant de collecte d'information, dans l'objectif d'être force de proposition. ....                                                              | 22        |
| Engagement 2.10 : Participer à un réseau d'échanges de bonnes pratiques entre établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer à travers le partage d'expérience l'offre de formation sur les enjeux socio-écologiques notamment au sein du réseau des Sciences Po de France. ....                                                                                                                                             | 22        |
| 2.1.4 Développer l'accès à une littérature concernant les enjeux socio-écologiques à la bibliothèque de Sciences Po Toulouse .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 22        |
| Engagement 2.11 : Développer et visibiliser un corpus actualisé de ressources bibliographiques en lien avec la transition écologique et sociale, au sein de la bibliothèque de Sciences Po Toulouse et alimenter la « webothèque » de l'établissement. ....                                                                                                                                                                            | 23        |
| <b>2.2 Développer les compétences socio-écologiques des apprenant.es .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>23</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>2.2.1 Apprendre à mettre en application les connaissances et compétences de transition socio-écologique .....</b>                                                                                                                                                                                                                                           | <b>23</b> |
| Engagement 2.12 : Pérenniser les formations professionnalisantes (type formation Bilan Carbone®) et les proposer à un grand nombre d'étudiant.es. ....                                                                                                                                                                                                         | 23        |
| Engagement 2.13 : Privilégier et développer les pédagogies actives (jeu de rôle, débat, cartographie des controverses, dilemme éthique, etc.) ainsi que l'intelligence collective pour aborder les enjeux socio-écologiques au sein de la formation initiale.....                                                                                              | 24        |
| Engagement 2.14 : Intégrer dans les rapports de stage une mention réflexive sur les enjeux socio-écologiques rencontrés dans la mission du stagiaire, c'est-à-dire une synthèse de l'engagement socio-environnemental de l'ensemble stagiaire-stage-structure, cette mention pouvant prendre le format d'un rapport d'étonnement.....                          | 24        |
| Engagement 2.15 : Avoir une réflexion sur l'intégration de la pratique réflexive des étudiant.es tout au long de leur cursus d'apprentissage.....                                                                                                                                                                                                              | 24        |
| Engagement 2.16 : Développer les outils (indicateurs) du service insertion professionnelle dans le suivi de l'impact sur les débouchés de la formation du socle commun sur les enjeux socio-écologique. ....                                                                                                                                                   | 24        |
| Engagement 2.17 : Faire la promotion des métiers de la transition écologique et sociale sur les réseaux sociaux de Sciences Po Toulouse, le réseau Alumni mais également à travers l'organisation de tables rondes. ....                                                                                                                                       | 25        |
| <b>2.2.2 Accompagner et reconnaître les initiatives étudiantes dans la réalisation de projets socio-écologiques .....</b>                                                                                                                                                                                                                                      | <b>25</b> |
| Engagement 2.18 : Mettre en valeur les initiatives éco-responsables des étudiant.es (communication, projets portés par les étudiant.es de 1 <sup>ère</sup> année, bonifications, ...) et les soutenir, dans la mesure du possible, en apportant des moyens (matériels, conseils.....)                                                                          | 25        |
| Engagement 2.19 : Pérenniser les prix destinés à récompenser les mémoires sur les enjeux écologiques et sur les enjeux d'égalité et des discriminations.....                                                                                                                                                                                                   | 25        |
| Engagement 2.20 : Institutionnaliser via le soutien de la direction les initiatives étudiantes de type semaine de l'écologie et des solidarités, Club Développement Durable, événements, projets en lien avec la thématique de la transition écologique et sociale.....                                                                                        | 25        |
| Engagement 2.21 : Poursuivre les efforts visant à encourager le fonctionnement écologique des associations de l'école notamment en conditionnant leurs subventions au respect des principes de la transition socio-écologique. ....                                                                                                                            | 26        |
| Engagement 2.22 : Promouvoir des critères sociaux et environnementaux lors de l'attribution annuelle des subventions aux associations par l'établissement. ....                                                                                                                                                                                                | 26        |
| Engagement 2.23 : Rendre obligatoire une formation dédiée à la transition écologique et sociale pour l'ensemble des responsables des associations notamment sur leurs devoirs et responsabilités.....                                                                                                                                                          | 26        |
| <b>2.3 Accompagner les acteurs de la formation dans le développement des compétences socio-écologiques .....</b>                                                                                                                                                                                                                                               | <b>26</b> |
| Engagement 2.24 : Réaliser une enquête sur les pratiques pédagogiques des enseignant.es et/ou chercheur.euses. ....                                                                                                                                                                                                                                            | 26        |
| Engagement 2.25 : Continuer à proposer des formations et des outils d'auto-formation spécifiques aux enseignant.es sur l'intégration des enjeux socio-écologiques dans les enseignements qui sera géré par le service formation des personnels. ....                                                                                                           | 27        |
| Engagement 2.26 : Définir un plan d'incitation et de soutien à la pédagogie sur les enjeux socio-écologiques notamment par la valorisation des initiatives pédagogiques et de recherche d'intégration de ces enjeux et de transversalité (reconnaissance dans le service, primes, décharge, promotion, rémunération, reconnaissance de l'expertise, ...). .... | 27        |
| Engagement 2.27 : Former à la transition écologique de façon systématique les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.euses néo-entrant afin de suivre les préconisations du MESR de Sept 2024 (note préconisations Formation TEDS Enseignants Chercheurs). ....                                                                                              | 27        |
| <b>2.4 Favoriser le développement d'une société de la connaissance respectueuse des principes de transition écologique et sociale.....</b>                                                                                                                                                                                                                     | <b>27</b> |
| <b>2.4.1 Favoriser la diffusion et l'accès à la connaissance .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>27</b> |
| Engagement 2.28 : Multiplier les conférences et événements dédiés ouverts à tous les publics. ....                                                                                                                                                                                                                                                             | 27        |
| Engagement 2.29 : Favoriser le partage des contenus et outils pédagogiques (kits pédagogiques, vidéothèque, conférences en Visio, e-learning, études de cas en ligne, ...). ....                                                                                                                                                                               | 27        |
| <b>2.4.2 Favoriser le co-développement à l'international sur les enjeux de transition écologique et sociale .....</b>                                                                                                                                                                                                                                          | <b>27</b> |
| Engagement 2.30 : Privilégier le développement des partenariats en Europe pour la mobilité étudiante afin de réduire l'empreinte carbone de la mobilité étudiante. ....                                                                                                                                                                                        | 28        |
| Engagement 2.31 : Développer des partenariats internationaux (portant sur les formations, les échanges, le soutien aux initiatives écocitoyennes...) dans un objectif de co-développement (notamment avec les pays en développement) sur des problématiques relatives aux Objectifs de Développement Durable (ODD). ....                                       | 28        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>3. AXE RECHERCHE ET INNOVATION.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>29</b> |
| <b>3.1 Développer une recherche et des réseaux de chercheur.euses engagé.es .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>30</b> |
| Engagement 3.1 : Formaliser la stratégie éco-responsable des laboratoires notamment en intégrant un axe DD&RS dans le rapport d'auto-évaluation HCERES prévu en 2025. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 30        |
| Engagement 3.2 : Consolider un partenariat durable entre les laboratoires de Sciences Po Toulouse et les réseaux de chercheur.es engagé.es tels que le collectif Labos 1.5 et l'ATECOPOL (Atelier d'écologie politique) afin d'échanger des bonnes pratiques et réfléchir ensemble sur les enjeux écologiques et sociaux au sein du milieu de la recherche. Des événements sur la transition écologique et sociale s'adressant à un public de chercheur.euses devront en découler. .... | 30        |
| Engagement 3.3 : Suivre les actions menées par la COMUE-Exp Université de Toulouse et participer à son réseau TES inter-établissements sur les enjeux de transition socio-écologique. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 31        |
| <b>3.2 Se doter d'un pilotage opérationnel de la stratégie écologique et sociale de la recherche et de l'innovation.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>31</b> |
| Engagement 3.4 : Nommer un.e chargé.e de mission DD&RS pour la recherche qui garantira la mise en œuvre et le suivi des objectifs DD&RS du pôle recherche et l'accompagnera au niveau de la direction. ....                                                                                                                                                                                                                                                                             | 31        |
| <b>3.3 Décarboner les activités des laboratoires.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>31</b> |
| Engagement 3.5 : Poursuivre la mise en œuvre de la Charte du Laboratoire engagé et du Mémo du chercheur.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 32        |
| Engagement 3.6 : Présenter le tableau de bord annuel des émissions de GES des laboratoires et de chaque projet lors des AG des laboratoires et le rendre public.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 32        |
| <b>3.4 Prendre en compte les enjeux socio-écologiques dans la conduite des projets de recherche.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>32</b> |
| Engagement 3.7 : Rédiger une fiche DD&RS pour chaque projet de recherche (mise à jour annuellement) recensant les impacts socio-écologiques du projet (ODD et empreinte carbone), les méthodes de recherche utilisées permettant de favoriser l'intégration des enjeux socio-écologiques (interdisciplinarité, sciences participatives...) ainsi que les contributions.....                                                                                                             | 33        |
| Engagement 3.8 : Lors des AG des laboratoires, présenter un tableau de bord DD&RS annuel des projets de recherche. .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 33        |
| <b>3.5 Encourager la recherche sur la transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>33</b> |
| Engagement 3.9 : Favoriser financièrement la recherche sur les thématiques écologiques et sociales dans les laboratoires et chaire de Sciences Po Toulouse (communication autour des bourses disponibles, augmentation des ressources allouées aux événements/colloques donnant de la visibilité à ces activités, etc.). ....                                                                                                                                                           | 33        |
| Engagement 3.10 : Comme préconisé par le rapport Jean Jouzel, valoriser à l'échelle de l'institution et au-delà les carrières des enseignant.es menant des recherches pluridisciplinaires liées à la transition écologique et sociale. ....                                                                                                                                                                                                                                             | 33        |
| <b>3.6 Renforcer le cadre éthique de la recherche .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>34</b> |
| Engagement 3.11 : Engager une réflexion éthique au regard de l'exercice de la responsabilité de la Recherche afin de définir des règles d'intégrité scientifique. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 34        |
| Engagement 3.12 : Formaliser une politique de diffusion ouverte des savoirs. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 34        |
| <b>4. AXE ENVIRONNEMENT .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>35</b> |
| <b>4.1 Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et réduire la consommation des ressources</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>37</b> |
| <b>4.1.1 Tenir une trajectoire de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>38</b> |
| Engagement 4.1 : Réaliser le Bilan Carbone® de l'établissement tous les 3 ans et actualiser le plan d'actions de réduction des GES en conséquence. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 38        |
| Engagement 4.2 : Mettre en place un système de pilotage et de recueil des données auprès des services pour l'actualisation du Bilan carbone® en impliquant tous les acteurs de Sciences Po Toulouse et de l'EPE UTC. ....                                                                                                                                                                                                                                                               | 38        |
| <b>4.1.2 Améliorer la performance énergétique du bâti.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>39</b> |
| Engagement 4.3 : Inciter l'UTC à réaliser un état des lieux périodique de la performance énergétique des bâtiments. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 39        |
| Engagement 4.4 : Continuer à inciter l'EPE UTC à engager une stratégie d'investissement sur l'efficacité des bâtiments sur le moyen terme. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 39        |
| <b>4.1.3 Poursuivre notre démarche de sobriété énergétique.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>40</b> |
| Engagement 4.5 : Veiller à éviter tout surchauffage dans les salles de cours et initier des mesures de sobriété énergétique. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 40        |
| Engagement 4.6 : Éteindre les appareils électriques qui peuvent l'être hors horaires d'ouverture. ....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 40        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Engagement 4.7 : Promouvoir une réflexion au sein du service logistique sur les consommations d'énergie et d'eau dans l'objectif de développer une culture de la sobriété au sein de l'établissement. ....                                                                              | 40        |
| Engagement 4.8 : Améliorer la sensibilisation dans toutes les salles/amphi/bureaux sur les éco-gestes (autocollants sur interrupteurs, affiche, fond d'écran d'ordinateur) .....                                                                                                        | 40        |
| Engagement 4.9 : Faire une communication pédagogique sur les mesures de sobriété collectives et individuelles en direction des agents et étudiant.es (affiches, diffusion mail, alerte pic de consommation) .....                                                                       | 40        |
| Engagement 4.10 : Mettre en place un "réfèrent sobriété" pour appuyer le suivi et l'application des mesures de sobriété énergétique (objectif 35 du plan sobriété).....                                                                                                                 | 40        |
| Engagement 4.11 Suivre le plan de sobriété de l'établissement et celui de l'EPE UTC au plus haut niveau de la gouvernance de l'établissement. ....                                                                                                                                      | 40        |
| Engagement 4.12 : Systématiser la transmission de la consommation d'énergie (électricité et gaz) de la part d'UTC afin d'assurer son suivi. ....                                                                                                                                        | 41        |
| <b>4.1.4 Réguler la consommation d'eau .....</b>                                                                                                                                                                                                                                        | <b>41</b> |
| Engagement 4.13 : Systématiser la transmission de la consommation d'eau de la part d'UTC afin d'assurer son suivi. ....                                                                                                                                                                 | 41        |
| Engagement 4.14 : Mettre en place un plan d'action afin de réduire et optimiser la consommation d'eau .....                                                                                                                                                                             | 41        |
| <b>4.1.5 Faire évoluer la mobilité du personnel et des étudiant.es.....</b>                                                                                                                                                                                                             | <b>42</b> |
| <b>Mobilité des étudiant.es : report modal des trajets en avion vers le train .....</b>                                                                                                                                                                                                 | <b>42</b> |
| Engagement 4.15 : Inciter les étudiant.es à favoriser les pays européens pour leur année de mobilité et utiliser le train pour s'y rendre.....                                                                                                                                          | 43        |
| Engagement 4.16 : Amorcer une réflexion relative aux enjeux socio-écologiques de la mobilité internationale, entrante et sortante, des étudiantes et étudiants à Sciences Po Toulouse. ....                                                                                             | 43        |
| Engagement 4.17 : Penser l'échange universitaire dans sa dimension éco-responsable et co-construire des solutions durables avec les parties prenantes .....                                                                                                                             | 43        |
| Engagement 4.18 : Développer une politique de sensibilisation en direction des étudiant.es pour l'utilisation des mobilités soutenables durant leur année de mobilité et / ou de césure (train, vélo, covoiturage, bateau, etc.) y compris dans sa politiques d'aides financières. .... | 43        |
| Engagement 4.19 : Penser et développer les initiatives de crédit mobilité non contraignant (projet de carte carbone proposé par les éco-délégués.es).....                                                                                                                               | 43        |
| Engagement 4.20 : Aborder l'impact des transports aériens lors des réunions de présentation de l'année de mobilité afin que chaque étudiant.e puisse prendre une décision informée. ....                                                                                                | 43        |
| Engagement 4.21 : Valoriser les expériences universitaires et professionnelles à l'échelle locale et nationale. ....                                                                                                                                                                    | 43        |
| Engagement 4.22 : S'inscrire dans le Plan de mobilité de site de la COMUE-Exp et construire un Plan mobilité de l'établissement.....                                                                                                                                                    | 43        |
| Engagement 4.23 : Réaliser un guide de la mobilité durable à destination des étudiant.es .....                                                                                                                                                                                          | 43        |
| Engagement 4.24 : Continuer à encourager les associations étudiantes à respecter les principes de transition écologique intégrés en annexe de la Charte du 7 février 2024 au regard notamment des voyages et des moyens de transport utilisés. ....                                     | 44        |
| <b>Déplacements du personnel.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>44</b> |
| Engagement 4.25 : Inciter le personnel à réduire les déplacements en avion aux rencontres qui ne peuvent se faire qu'en présentiel .....                                                                                                                                                | 44        |
| Engagement 4.26 : Faciliter les usages responsables des outils de visioconférence pour limiter certains déplacements.....                                                                                                                                                               | 44        |
| Engagement 4.27 : L'établissement devra intégrer dans son règlement intérieur des ambitions en matière de mobilité durable. ....                                                                                                                                                        | 44        |
| Engagement 4.28 : Diffuser et sensibiliser aux outils comme le Guide des bonnes pratiques.....                                                                                                                                                                                          | 44        |
| Engagement 4.29 : Initier une réflexion de fond sur les déplacements professionnels.....                                                                                                                                                                                                | 44        |
| <b>Travailler sur les déplacements quotidiens des étudiant.es et des personnels en favorisant les mobilités douces .....</b>                                                                                                                                                            | <b>45</b> |
| Engagement 4.30 : Mettre en place un questionnaire récurrent sur les modes de déplacement domicile-école pour le personnel et les étudiant.es selon une fréquence à définir.....                                                                                                        | 45        |
| <b>4.2 Améliorer la gestion des déchets.....</b>                                                                                                                                                                                                                                        | <b>46</b> |
| <b>4.2.1 Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets assimilés aux ordures ménagères.....</b>                                                                                                                                                                                            | <b>46</b> |
| Engagement 4.31 : Encourager les prestataires de proximité à valoriser les contenants réutilisables (avec l'entreprise toulousaine "en boîte le plat" par exemple). ....                                                                                                                | 46        |
| Engagement 4.32 : Mettre en place un plan d'action de réduction des ordures ménagères résiduelle et d'augmentation de l'efficacité du tri. ....                                                                                                                                         | 46        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Engagement 4.33 : Installer un compost ou un système de récupération des biodéchets. ....                                                                                                                                                                                                                                                                            | 46        |
| Engagement 4.34 : Sensibiliser les étudiant.es et le personnel au tri des déchets et à sa réduction. ....                                                                                                                                                                                                                                                            | 46        |
| <b>4.2.2 Réduire, ré-utiliser, recycler, traiter les D.E.E.E.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>47</b> |
| Engagement 4.35: Organiser une nouvelle campagne de don de matériel informatique. ....                                                                                                                                                                                                                                                                               | 47        |
| Engagement 4.36 : Soumettre l'ensemble du parc informatique de l'établissement aux exigences de consommation durable précitées. ....                                                                                                                                                                                                                                 | 48        |
| Engagement 4.37 : Poursuivre et encourager les bonnes pratiques du service reprographie en la matière (recyclage systématique du papier, développement de l'utilisation du papier recyclé, récupération/recyclage du toner usagé, impression systématique en recto/verso, réutilisation du papier usagé, réutilisation des cartons et des emballages ramettes). .... | 48        |
| <b>4.3 Développer une politique en faveur de la biodiversité.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>48</b> |
| Engagement 4.38 : Parvenir à mobiliser l'UTC pour végétaliser et sauver les arbres de la cour. ....                                                                                                                                                                                                                                                                  | 49        |
| Engagement 4.39 : Faire valider en interne puis par l'UTC le Plan biodiversité : diagnostic, constat et propositions d'aménagements du site.....                                                                                                                                                                                                                     | 49        |
| Engagement 4.40 : Prévoir l'installation de bancs, tables et chaises pour discuter, travailler, se reposer ou déjeuner à l'extérieur. ....                                                                                                                                                                                                                           | 49        |
| Engagement 4.41 : Envisager une réflexion sur des projets en faveur de la biodiversité à mener à l'extérieur du campus par un soutien financier ou humain à une association environnementale.....                                                                                                                                                                    | 49        |
| Engagement 4.42 : Organiser des sorties de reconnexion à la nature pour les étudiant.es et le personnel afin de découvrir et créer du lien avec le vivant. ....                                                                                                                                                                                                      | 49        |
| <b>4.4 S'engager dans une démarche pour une alimentation responsable .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>49</b> |
| <b>4.4.1 Mettre en place une démarche d'alimentation responsable .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>50</b> |
| Engagement 4.43 : Procéder à des campagnes de sensibilisation pour encourager les étudiant.es et les personnels à consommer moins de viande, à consommer des produits locaux et de saison et à éviter le gaspillage alimentaire. ....                                                                                                                                | 50        |
| <b>4.4.2 Agir avec les parties prenantes afin de promouvoir une alimentation responsable</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>50</b> |
| Engagement 4.44: Intégrer des critères sur l'alimentation durable pour le choix de la nouvelle restauration du personnel (option végétarienne, produits locaux, de saison et si possible bio).....                                                                                                                                                                   | 51        |
| Engagement 4.45 : S'associer au CROUS pour soutenir les propositions d'alimentation responsable. Par exemple, inciter à varier les repas végétariens ou modifier les prix des consommations selon que les consommateur.ices viennent ou non avec leurs contenants afin de réduire l'utilisation de gobelets à usage unique. ....                                     | 51        |
| <b>4.5 S'engager dans une démarche de numérique responsable.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>51</b> |
| Engagement 4.46 : Renforcer les efforts visant à encourager une utilisation responsable du numérique.....                                                                                                                                                                                                                                                            | 51        |
| Engagement 4.47 : Proposer à l'ensemble de la communauté de Sciences Po Toulouse une sensibilisation sur les volumes de données menée par le service informatique.....                                                                                                                                                                                               | 51        |
| Engagement 4.48 : Poursuivre et développer les bonnes pratiques du service informatique allant dans ce sens.....                                                                                                                                                                                                                                                     | 52        |
| Engagement 4.49 : Privilégier la réparation et appliquer une politique d'achats de matériel informatique intégrant les apports du plan de l'achat public durable en complément des exigences de l'engagement 4.36. ....                                                                                                                                              | 52        |
| <b>5. AXE POLITIQUE SOCIALE.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>53</b> |
| <b>5.1 Renforcer la politique d'égalité et de diversité au sein de Sciences Po Toulouse .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>54</b> |
| Engagement 5.1 : Se mettre en conformité sur la production des bilans sociaux de 2020 à aujourd'hui afin d'ajuster le plan d'action Égalité Professionnelle Femme Homme. ....                                                                                                                                                                                        | 55        |
| Engagement 5.2 : Réactualiser le Plan d'action Égalité Professionnelle Femme Homme en fonction des données et de l'analyse à chaque nouveau bilan social annuel. Être dans une démarche d'amélioration continue. ....                                                                                                                                                | 55        |
| Engagement 5.3 : Formaliser une politique de parité et de diversité dans le recrutement, la promotion et la rémunération des personnels, dans les fonctions managériales et de gouvernance, ainsi que dans les instances représentatives des personnels. ....                                                                                                        | 55        |
| Engagement 5.4 : Proposer des sensibilisations sur les discriminations, aux biais de genre et sur le handicap aux membres du personnel notamment ceux participant à des jurys de recrutement. ....                                                                                                                                                                   | 55        |
| <b>5.2 Développer et structurer la formation du personnel à la transition écologique et sociale</b>                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>55</b> |
| Engagement 5.5 : Désigner un référent "formation transition écologique" du personnel chargé du suivi et mise en œuvre en référence à la lettre de cadrage du MESR sur le sujet de septembre 2024 .....                                                                                                                                                               | 56        |
| Engagement 5.6 : Intégrer dans le catalogue de formations de l'établissement, les formations à la transition écologique et sociale.....                                                                                                                                                                                                                              | 56        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Engagement 5.7 : Définir un plan de formation pour l'ensemble du personnel en cohérence avec la GPEC de l'établissement afin que 100% du personnel soit formé à la transition écologique et sociale. ....                                                                                                                | 57        |
| Engagement 5.8 : Intégrer dans les fiches de postes actuelles les engagements et les valeurs responsables de l'établissement ainsi que les compétences requises en matière de transition écologique qui seront recommandées par le CTE. ....                                                                             | 57        |
| Engagement 5.9 : Des critères de recrutement en lien avec la transition écologique et sociale seront ajoutés sur toutes les nouvelles fiches de postes publiées : A minima le critère « être formé.e aux enjeux socio-écologiques » qui pourra être complété par des compétences responsables spécifiques au poste. .... | 57        |
| Engagement 5.10 : Organiser une sensibilisation DD&RS lors de l'accueil des nouveaux personnels. ....                                                                                                                                                                                                                    | 57        |
| Engagement 5.11 : Communiquer régulièrement, à travers le service formation des personnels, sur les potentielles formations liées aux enjeux environnementaux auxquels les membres du personnel peuvent avoir accès ....                                                                                                 | 57        |
| <b>5.3 Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement.....</b>                                                                                                                                                                                                                                       | <b>57</b> |
| 5.3.1 La QVCT pour le personnel .....                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 57        |
| 5.3.2 La QVCT pour les étudiant.es .....                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 58        |
| Engagement 5.12 : Améliorer la visibilité des dispositifs à destination du personnel par de la communication et par la création d'une page dédiée sur l'intranet. ....                                                                                                                                                   | 59        |
| Engagement 5.13 : Favoriser l'implication des membres du personnel dans les différents comités représentatifs (CTE, QVCT, ...) notamment par la valorisation ou la décharge d'heures. ....                                                                                                                               | 59        |
| Engagement 5.14 : Organiser prochainement un forum de la santé mentale pour les étudiant.es. Il réunira nos partenaires locaux travaillant sur des problématiques de santé mentale afin de faciliter l'accès des étudiant.es aux ressources qu'ils proposent. ....                                                       | 59        |
| Engagement 5.15 : Proposer un soutien à l'éco-anxiété et aux éco-émotions des étudiant.es et des personnels par le biais de groupes de parole, d'ateliers, ... ..                                                                                                                                                        | 59        |
| Engagement 5.16 : Favoriser les échanges, les rencontres et les activités entre les étudiant.es, le personnel administratif et les enseignant.es-chercheur.euses afin de créer du lien et de favoriser de bonnes relations de travail et d'étude. ....                                                                   | 59        |
| Engagement 5.17 : Créer un foyer ou un espace de convivialité, de détente pour les étudiant.es (avec notamment un accès à un évier, un espace cuisine ...). ....                                                                                                                                                         | 59        |
| Engagement 5.18 : Établir un plan de formation spécifique santé et sécurité au travail. ....                                                                                                                                                                                                                             | 59        |
| <b>5.4 Poursuivre la politique d'égalité des chances pour les apprenant.es.....</b>                                                                                                                                                                                                                                      | <b>60</b> |
| <b>SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET PRIORISATION DES ENGAGEMENTS PAR AXE</b>                                                                                                                                                                                                                                                    |           |
| <b>.....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>61</b> |
| <b>GLOSSAIRE .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>68</b> |

Pour plus d'information :  
[transition-ecologique@sciencespo-toulouse.fr](mailto:transition-ecologique@sciencespo-toulouse.fr)